



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 décembre 2018
Français
Original : anglais/français

Lettre datée du 18 décembre 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo

Les membres du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, dont le mandat a été reconduit en application de la résolution [2424 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint, conformément au paragraphe 4 de cette résolution, le rapport à mi-parcours sur leurs travaux.

Le rapport a été communiqué le 21 novembre 2018 au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1533 \(2004\)](#) concernant la République démocratique du Congo, qui l'a examiné le 6 décembre 2018.

Le Groupe d'experts vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Coordonnateur
(Signé) Zobel **Behalal**

Expert
(Signed) Nelson **Alusala**

Experte
(Signé) Virginie **Monchy**

Expert
(Signé) Bart **Vanthomme**

Expert
(Signé) David **Zounmenou**

* Nouveau tirage pour raisons techniques (2 janvier 2019).



Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo

Résumé

Depuis la publication du précédent rapport du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo (S/2018/531), les conditions de sécurité en République démocratique du Congo sont de manière générale restées précaires. Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a constaté des problèmes de sécurité majeurs, notamment des attaques contre des civils, les forces de sécurité et les soldats de la paix des Nations Unies dans de nombreuses provinces. Bien que les élections qui se tiendront prochainement aient continué de susciter des inquiétudes sur le plan de la sécurité, il n'a pas trouvé de preuves de l'implication directe d'acteurs armés dans les opérations électorales.

Dans le présent rapport, le Groupe d'experts a choisi de mettre l'accent sur quatre territoires des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu dans lesquels il a constaté des faits relevant de son mandat.

Le Groupe d'experts a découvert un réseau international bien implanté qui se consacre au recrutement des combattants envoyés dans le territoire de Beni. Bien qu'il n'ait pas été en mesure d'établir que des combattants avaient été recrutés pour servir dans les Forces démocratiques alliées (ADF), il a constaté que les méthodes de recrutement des ADF étaient analogues à celles qui avaient été constatées précédemment. Des attaques, souvent meurtrières et visant la population civile, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et les soldats de la paix des Nations Unies, ont eu lieu presque quotidiennement dans divers secteurs de l'ensemble du nord-est du territoire, y compris dans la ville de Beni.

Le Groupe d'experts a constaté qu'un groupe armé actif dans les territoires de Fizi et d'Uvira et associé à des groupes d'opposition rwandais bénéficiait d'un appui local et extérieur pour le recrutement de ses combattants. Il a constaté qu'effectivement la plupart des armes et munitions utilisées par le groupe armé avaient été transférées du Burundi mais il n'a pu confirmer l'identité des personnes et entités impliquées.

Le Groupe d'experts a recueilli des éléments faisant apparaître une scission de l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS), un groupe armé dominant dans le territoire de Masisi, en deux factions : l'APCLS et l'APCLS-Rénové. La seconde faction contrôle les sites d'exploitation d'étain, de tantale et de tungstène et a commis des violations du droit international humanitaire. Le Groupe d'experts a également découvert que cette faction et certains éléments des FARDC collaboraient sous une forme ou une autre. La contrebande de l'étain, du tantale et du tungstène se poursuit dans le territoire de Masisi.

Le Groupe d'experts a conclu que Masudi Alimasi Kokodikoko, chef d'une faction Raïa Mutomboki dans le territoire de Shabunda, était l'un des principaux auteurs des viols collectifs d'au moins 17 femmes en septembre 2018. Il a recueilli des informations selon lesquelles ce groupe ainsi que d'autres factions Raïa Mutomboki tiraient profit de l'exploitation et du commerce des ressources naturelles. Des éléments des FARDC étaient les principaux acteurs armés impliqués dans l'exploitation des mines d'étain, de tantale, de tungstène et d'or dans le territoire de Shabunda. De l'étain, du tantale et du tungstène provenant de secteurs contrôlés par des acteurs armés ont été introduits dans la chaîne d'approvisionnement officielle avec l'autorisation des autorités. Le Groupe d'experts a constaté que l'Ouganda demeurait un important centre

de transit de l'or exploité illégalement en République démocratique du Congo, notamment dans le territoire de Shabunda.

Plusieurs États Membres n'ont pas notifié le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo de l'envoi de cargaisons d'armes et de matériel connexe à la République démocratique du Congo.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Territoire de Beni	4
A. Réseau de recrutement de combattants	4
B. Situation humanitaire et conditions de sécurité	6
III. Territoires de Fizi et d'Uvira	9
A. Mouvement armé associé au Congrès national du Rwanda et aux Ngomino	9
B. Transferts d'armes en provenance du Burundi en violation de l'embargo sur les armes	11
IV. Territoire de Masisi	12
A. Étain, tantale et tungstène	12
B. Groupes armés	13
V. Territoire de Shabunda	15
A. Violences sexuelles liées aux conflits et utilisation d'enfants soldats dans le territoire de Shabunda	15
B. Étain, tantale, tungstène et or	17
VI. Absence de notification des livraisons d'armes et de matériel connexe	21
A. Réexportation de balles en caoutchouc par l'Afrique du Sud	21
B. Réexportation de balles en caoutchouc par l'Afrique du Sud	22
C. Livraison de matériel militaire en provenance des Émirats arabes unis	22
D. Livraison de matériel militaire en provenance de la Chine	22
VII. Recommandations	22
Annexes*	24

* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original et n'ont pas été revues par les services d'édition

I. Introduction

1. Les membres de l'actuel Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, dont le mandat a été prorogé en application de la résolution 2424 (2018), ont été nommés par le Secrétaire général le 26 juillet 2018 (voir S/2018/741). Le Groupe d'experts a commencé ses travaux en se rendant à New York du 27 au 31 août 2018 et en effectuant deux visites sur le terrain en République démocratique du Congo en septembre et octobre 2018. Ledio Cakaj, l'un des deux experts spécialisés dans les groupes armés, a démissionné le 15 octobre 2018.

2. Comme demandé par le Conseil de sécurité au paragraphe 8 de sa résolution 2360 (2017), et à nouveau dans la résolution 2424 (2018), le Groupe d'experts a continué d'échanger des informations avec le Groupe d'experts sur la République centrafricaine.

Coopération avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

3. Le Groupe d'experts exprime sa gratitude à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour le précieux soutien et la collaboration qu'elle lui a apportés pendant la période considérée.

Suite donnée aux demandes d'information du Groupe d'experts

4. À la suite de la nomination de ses membres et pendant la première partie de son mandat, le Groupe d'experts a adressé 17 communications officielles à des États Membres, des organisations internationales et des entités privées. Il entend rendre compte en détail, dans son rapport final, des réponses reçues.

Méthode de travail

5. Le Groupe d'experts a appliqué les règles de preuve recommandées par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions (voir S/2006/997). Il a fondé ses conclusions sur des documents et, dans la mesure du possible, sur des observations faites directement sur les lieux par les experts eux-mêmes. À défaut, il s'est employé à corroborer les informations obtenues par au moins trois sources indépendantes dignes de foi.

6. En raison de la nature du conflit en République démocratique du Congo, rares sont les documents qui apportent la preuve incontestable de transferts d'armes, d'opérations de recrutement, de la responsabilité de la hiérarchie dans les violations graves des droits de l'homme et de l'exploitation illégale des ressources naturelles. Le Groupe d'experts a donc dû s'en remettre aux déclarations de témoins oculaires, populations locales, ex-combattants ou membres actuels de groupes armés. Il a également examiné les témoignages d'experts – responsables civils et militaires – de la région des Grands Lacs, d'autres pays et d'entités des Nations Unies.

7. Le présent rapport porte sur les enquêtes menées jusqu'au 9 novembre 2018. Il sera rendu compte dans le rapport final des enquêtes intéressant le mandat du Groupe d'experts qui auront lieu après cette date.

II. Territoire de Beni

A. Réseau de recrutement de combattants

8. Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a constaté qu'un réseau international bien développé recrutait activement des jeunes hommes à l'intention

d'un groupe armé dans le territoire de Beni. Cette information est fondée sur les récits de 17 personnes arrêtées à Uvira, Goma, Butembo et Beni par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), que le Groupe d'experts a interrogées individuellement en octobre 2018. Le Groupe d'experts a également appris l'existence du réseau par d'autres recrues, un ex-combattant, des acteurs de la société civile, des officiers des FARDC, des organisations non gouvernementales et des contacts à la MONUSCO.

9. Parmi les 17 personnes arrêtées, 2 étaient membres du réseau de recrutement et ont indiqué au Groupe d'experts qu'elles travaillaient pour les Forces démocratiques alliées (ADF), mais 8 autres ont dit ne pas savoir pour qui elles travaillaient. Bien qu'il n'ait pas pu associer de manière définitive le réseau de recrutement à un groupe armé précis, le Groupe d'experts a relevé certaines similitudes avec les méthodes de recrutement des ADF dont il est fait état dans ses précédents rapports (S/2017/1091, par. 29 et 30, et S/2015/19, par. 16 à 23).

Recrutement sous des prétextes fallacieux

10. Parmi les personnes interrogées, six recrues¹ ont déclaré au Groupe d'experts que les recruteurs les avaient convaincues de se rendre en République démocratique du Congo en usant de prétextes fallacieux et qu'elles n'avaient pas eu l'intention d'entrer dans un groupe armé. Au moins quatre recrues ont été attirées par la promesse d'un travail dans le commerce de l'or, tandis que d'autres ont affirmé qu'un membre de leur famille les avait invitées. D'autres encore se sont vu offrir la possibilité d'étudier à l'étranger. Les recruteurs se sont surtout intéressés aux musulmans.

Organisation du réseau

11. Le réseau de recrutement comportait plusieurs niveaux. Quatre personnes interrogées, dont un recruteur qui a été arrêté, ont désigné un homme appelé « Amigo » comme le coordonnateur du réseau². Une recrue et un ex-combattant des ADF ont identifié Amigo avec certitude sur une photographie que leur a montrée le Groupe d'experts (voir annexe 1).

12. Plusieurs sources ont informé le Groupe d'experts de la présence de cellules de recrutement en Afrique du Sud, en République-Unie de Tanzanie et au Burundi, qui facilitaient le transfert des recrues de leur pays de résidence à la République démocratique du Congo via le Burundi et le Rwanda. En novembre 2018, le Groupe d'experts a informé les autorités de ces pays de l'existence de ce réseau de recrutement et demandé des informations complémentaires.

13. Le réseau s'appuyait sur des personnes basées dans des villes clés jalonnant l'itinéraire menant au territoire de Beni. L'une de ces personnes s'est définie et a défini les autres comme « point focal ». Ces points focaux étaient responsables des recrues qui traversaient la zone dont ils étaient chargés et leur fournissaient l'aide nécessaire et des papiers d'identité. Le point focal d'Uvira était Rachid Senga (également connu sous le nom de Senga Khaled Eid ou d'Issiakah Abu Saifullah)³. Abu Said était le point focal de Goma, Karim Abdu de Bujumbura et Hamu de

¹ Le Groupe d'experts utilise le terme « recrue » d'une manière générale, même s'il ne peut confirmer que ces personnes savaient qu'elles allaient rejoindre un groupe armé. Parmi ces six recrues, quatre ont affirmé s'être échappées du camp du groupe armé et deux étaient encore en chemin au moment de leur arrestation.

² Amigo, également connu sous le nom de Simba Amigo ou de Mzee Amigo. Amigo était membre de longue date des ADF et son rôle dans le mouvement a été décrit dans un rapport précédent (voir S/2015/19, annexe 4). Néanmoins, le Groupe d'experts n'a pas pu vérifier qu'il était toujours membre des ADF.

³ Il s'est qualifié de « point focal de l'ADF ».

Bukavu. Ces points focaux disposaient d'au moins deux maisons, à Goma et à Bukavu, pour accueillir les recrues en route vers le territoire de Beni.

14. Les points focaux ont travaillé avec d'autres personnes, notamment des motocyclistes qui transportaient des recrues depuis Butembo jusqu'au groupe armé, et des livreurs à Uvira, Bukavu et Goma, qui fournissaient de fausses cartes électorales.

15. En octobre 2018, le point focal qui a été arrêté et cinq autres personnes interrogées ont confirmé l'existence d'un réseau de recrutement international utilisant trois itinéraires différents (voir annexe 2). Plusieurs sources ont fourni les noms des recruteurs locaux et mentionné que la plupart des recrues étaient reçues dans un camp, dans le territoire de Beni, qu'elles ont appelé « Domaine ».

Utilisation de fausses cartes d'identité congolaises

16. Plusieurs recrues détenues ont dit au Groupe d'experts qu'à un certain moment, après avoir franchi la frontière congolaise, un point focal avait pris leurs papiers d'identité et leur avait donné de fausses cartes électorales congolaises pour faciliter leur voyage (voir annexe 3). Un employé de la Commission électorale nationale indépendante vivant à Uvira aurait fabriqué les cartes d'électeur utilisées par les recrues en un ou deux jours. Chaque recrue a reçu une nouvelle carte sur laquelle figuraient sa photo et un faux nom. Le point focal a donné 30 dollars à l'employé de la Commission pour chaque carte.

Autres réseaux de recrutement

17. Deux combattants ougandais qui se sont échappés ont dit au Groupe d'experts qu'ils avaient été recrutés en Ouganda et qu'ils étaient arrivés comme d'autres recrues dans le camp appelé Domaine. Une recrue somalienne en provenance d'Afrique du Sud a indiqué au Groupe d'experts qu'elle avait vu ces deux recrues ougandaises au camp Domaine. En outre, quatre recrues détenues ont indiqué au Groupe d'experts qu'il y avait également des nationaux congolais dans le groupe armé, ce qui laisse penser que celui-ci a recruté, récemment ou par le passé, en République démocratique du Congo. Le Groupe d'experts entend profiter du reste de son mandat pour poursuivre les enquêtes concernant les méthodes de recrutement, les itinéraires empruntés et l'identité du groupe armé organisant le recrutement.

B. Situation humanitaire et conditions de sécurité

18. Depuis que le Groupe d'experts a commencé ses travaux, la situation humanitaire et les conditions de sécurité n'ont cessé de se détériorer dans le territoire de Beni. Les civils, les FARDC et les soldats de la paix sont attaqués presque quotidiennement (voir annexe 4). Comme ces quatre dernières années (S/2018/531, par. 147, et S/2016/466, par. 182), aucun groupe armé n'a revendiqué la responsabilité de ces attaques. Le Groupe d'experts a reçu des informations contradictoires sur les auteurs présumés et n'est pas en mesure de confirmer leur identité ou d'affirmer que le même groupe armé aurait perpétré toutes les attaques. Il continuera d'enquêter sur cette question.

Recrudescence des activités des groupes armés dans le secteur de Mayangose

19. Sur la base d'entretiens menés avec des membres des FARDC, du personnel de la MONUSCO, des représentants des autorités locales et des acteurs de la société civile, le Groupe d'experts a constaté que des groupes armés avaient renforcé leur présence aux alentours de Mayangose (S/2018/531, par. 32), localité située dans le secteur nord-est adjacent à la ville de Beni (voir annexe 5). À la mi-septembre 2018, des groupes armés ont pris le contrôle de plusieurs positions des FARDC aux

alentours de Mayangose, tels que le Point 46/Malolu et Kididiwe. Il s'agit là d'un changement de tactique notable par rapport au début de 2018, lorsque les attaques contre ces positions des FARDC étaient principalement des attaques éclair.

20. Selon les mêmes sources, des camps de groupes armés se trouvaient aux alentours du Point 46/Malolu, de Kididiwe, de Vemba et de Lahe, ce qui a incité de nombreux civils à fuir le secteur. Le Groupe d'experts a constaté que de nombreuses attaques menées récemment avaient visé des sites accessibles directement depuis le secteur de Mayangose.

21. Pendant l'établissement du présent rapport, le Groupe d'experts a reçu un communiqué de presse dans lequel la MONUSCO annonçait qu'elle lancerait des opérations conjointes avec les FARDC contre les ADF⁴. Il entend examiner, dans son rapport final, l'incidence de ces opérations sur les conditions de sécurité.

Attaques contre les Forces armées de la République démocratique du Congo, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et des civils

Attaques contre les Forces armées de la République démocratique du Congo

22. Nombre des attaques récentes ont visé des positions des FARDC et à plusieurs reprises, des soldats des FARDC ont été tués et des munitions et des armes emportées par les assaillants. Selon la MONUSCO, à la fin août 2018, 125 soldats avaient été tués depuis janvier 2018 par des groupes armés opérant dans le territoire de Beni.

23. Une attaque perpétrée le 24 août 2018 contre une position des FARDC à Ngadi, village situé à environ quatre kilomètres au sud-est de Mavivi, a été particulièrement meurtrière, tuant au moins 17 soldats et officiers des FARDC. La MONUSCO, les FARDC et un représentant des autorités locales ont confirmé que les assaillants s'étaient emparés d'armes et de munitions dans le camp des FARDC. Selon la MONUSCO, les assaillants ont emporté 17 fusils d'assaut de type AK, 2 mortiers de calibre 60 mm, une boîte de roquettes, 7 armes automatiques PKM, 1 canon sans recul B10 et une quantité inconnue de munitions.

24. Plusieurs de ces sources ont indiqué au Groupe d'experts que les assaillants, vêtus d'uniformes des FARDC et portant des brassards jaunes semblables à ceux des soldats du camp, avaient réussi à pénétrer dans celui-ci. À cela s'ajoute le fait que l'attaque a été menée le jour de la paie, ce qui indique que les assaillants étaient bien renseignés.

Attaques contre la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

25. Les soldats de la paix des Nations Unies ont été plus directement pris à parti par des assaillants armés, notamment lors d'interventions comme suite à des tirs ou encore dans la base de la MONUSCO à Mavivi. Depuis juillet 2018, la Mission a signalé au moins cinq attaques armées contre des positions, des véhicules et du matériel des soldats de la paix le long de l'axe Beni-Mavivi.

26. Selon la MONUSCO, ce type d'attaque, dont la première a eu lieu le 6 juillet 2018, ne s'était pas produit depuis les attaques meurtrières contre les soldats de la paix des Nations Unies à Mamundioma et à Semuliki fin 2017 (S/2018/531, par. 165 à 174). Lors d'une intervention près des quartiers Kasinga et Boikene à Beni comme suite à des tirs, des véhicules blindés de transport de troupes de l'ONU ont essuyé des

⁴ Disponible à l'adresse suivante : <https://monusco.unmissions.org/les-fardc-et-la-monusco-lancent-des-op%C3%A9rations-conjointes-contre-les-adf>.

tirs ciblés et l'un d'eux a été endommagé par des balles perforantes. La détermination des assaillants est démontrée par le fait que l'un d'entre eux a essayé de monter dans un véhicule. Deux soldats de la paix des Nations Unies ont été blessés pendant l'attaque.

27. En outre, le 3 septembre 2018, deux soldats de la paix des Nations Unies ont été blessés et quatre véhicules blindés de transport de troupes endommagés dans des embuscades tendues sur la route menant de Mavivi à Boikene. Les 29 juillet et 24 octobre 2018, des soldats de la paix ont repoussé des attaques contre la base opérationnelle de compagnie de la MONUSCO à Semuliki.

Attaques contre des civils

28. Les 22 septembre et 20 octobre 2018, la ville de Beni a été la cible de deux attaques de grande envergure. La deuxième attaque s'est produite dans le quartier Boikene, situé dans le nord de la ville, et au moins 12 civils et un soldat des FARDC ont été tués. La MONUSCO a indiqué au Groupe d'experts que l'on pouvait entendre des tirs d'armes lourdes pendant l'attaque.

29. Pendant l'attaque du 22 septembre, au moins 17 civils et 4 soldats des FARDC ont été tués, tous par balles. Sur la base du témoignage des FARDC, de la MONUSCO et de membres de la société civile, et du récit d'un témoin oculaire civil, le Groupe d'experts a constaté que l'attaque avait eu lieu sur l'axe Beni-Kasindi et que les agresseurs étaient visibles depuis un rond-point bien connu de la ville (voir annexe 6). Le fait que cette attaque ait eu lieu peu après une attaque contre les FARDC à Kasinga, à 3 kilomètres au nord-est de Beni, apparemment dans le but de détourner l'attention des FARDC et des soldats de la paix des Nations Unies, témoigne du niveau de planification des agresseurs.

30. Un témoin oculaire civil, qui s'était caché dans un magasin situé le long de la route Beni-Kasindi pendant l'attaque du 22 septembre, a dit au Groupe d'experts qu'aux alentours de 17 h 30 il avait vu des hommes armés portant des tenues camouflées complètes des FARDC entrer dans Beni depuis trois directions différentes : ils marchaient en colonnes et portaient des gilets pare-balles comme les éléments des FARDC. Ce témoin a d'abord cru qu'il s'agissait de soldats des FARDC, jusqu'à ce qu'ils commencent à tirer sur un véhicule et ses passagers. Selon son témoignage, les assaillants tiraient au hasard sur des civils. Ils étaient lourdement armés et étaient notamment équipés de lance-roquettes, d'armes automatiques PKM et de fusils d'assaut de type AK. Le témoin n'a vu que des hommes. Ceux-ci parlaient swahili et une autre langue, mais il n'a pas su dire s'ils s'exprimaient en kiganda ou en kinyarwanda. Toutefois, il semble que toutes les attaques n'aient pas suivi le même schéma (voir annexe 7).

Conséquences des attaques

31. Les attaques dans le territoire de Beni ont eu des conséquences dévastatrices pour les civils : au moins 200 personnes ont été tuées entre le début de 2018 et le moment où le présent rapport a été établi⁵, et de nombreuses personnes ont été blessées ou enlevées, y compris des femmes et des enfants. Ces attaques ont également entraîné des déplacements massifs de population vers d'autres localités du territoire et vers la province de l'Ituri voisine. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat a estimé qu'au 24 octobre 2018 les deux tiers de

⁵ Le 16 août 2018, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat a indiqué que 127 personnes avaient été tuées dans le territoire de Beni depuis le début de 2018. Voir https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/rd_congo_-_nord-kivu_note_dinformations_humanitaires_du_16_aout_2018.pdf. Voir aussi l'annexe 4.

la population de la commune de Ruwenzori, à la périphérie de la ville de Beni, avaient quitté leur foyer à la suite des attaques armées⁶.

32. Bien que le Groupe d'experts ne connaisse pas les motivations des assaillants, les attaques, en particulier celles contre la ville de Beni, ont de toute évidence semé la terreur parmi la population civile.

33. La terreur, associée à l'exaspération de la population, a fait naître une méfiance croissante et préoccupante à l'égard des autorités locales et nationales du pays, des FARDC et de la MONUSCO. Les semaines qui ont suivi l'attaque du 22 septembre contre Beni ont été marquées par des grèves, des opérations « ville morte » et des manifestations sur le thème de la sécurité, dont certaines ont pris un tour violent. Les manifestations qui ont fait suite à l'attaque du quartier Boikene le 20 octobre sont particulièrement symptomatiques de la situation explosive : une foule en colère a déposé au moins un des corps des victimes devant le bureau du maire de Beni, incendié le bureau de poste et jeté des pierres sur des véhicules de l'ONU.

34. Par ailleurs, le Groupe d'experts a connaissance de messages circulant sur les médias sociaux, diffusés notamment par un homme politique qui a appelé à une mobilisation violente contre les assaillants (voir annexe 8). Il craint que ces appels à la violence n'alimentent le conflit.

35. Le Groupe d'experts a également connaissance d'attaques menées récemment dans le territoire de Beni par des foules contre des membres de la communauté hutu soupçonnés d'avoir rejoint les ADF. Bien qu'il ne soit pas en mesure de vérifier ces allégations ou les raisons de ces attaques, il continuera de suivre la situation.

III. Territoires de Fizi et d'Uvira

A. Mouvement armé associé au Congrès national du Rwanda et aux Ngomino

36. Le Groupe d'experts a enquêté sur les activités d'un groupe armé dans les hauts plateaux des territoires de Fizi et d'Uvira (province du Sud-Kivu) et constaté l'implantation d'un vaste réseau de recrutement bénéficiant d'un soutien local et extérieur.

37. En septembre 2018, le Groupe d'experts a interrogé séparément 12 ex-combattants. Ils ont tous indiqué que Shaka Nyamusaraba était le commandant du groupe armé, qui était composé à la fois de combattants étrangers, pour la plupart d'origine rwandaise, et de Banyamulenges congolais. Ils ont également confié au Groupe d'experts qu'ils avaient assisté à une séance d'information au cours de laquelle le groupe armé avait été désigné sous les appellations « P5 »⁷, « Congrès national du Rwanda » ou « Groupe de Kayumba Nyamwasa »⁸. Plusieurs ex-combattants ont informé le Groupe d'experts que Nyamwasa se rendait fréquemment dans la région. N'ayant pas été en mesure de confirmer ces informations, le Groupe d'experts a demandé l'assistance de l'Afrique du Sud, mais

⁶ Voir https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/rd_congo_-_nord-kivu_note_dinformations_humanitaires_du_24_octobre_2018.pdf.

⁷ Le « P5 » est une coalition de formations d'opposition rwandaises, qui comprend le parti Amahoro-Congrès du peuple (AMAHORO-PC), les Forces démocratiques unifiées-Inkingi (FDU-INKINGI), le Pacte de défense du peuple-Imzani (PDP-IMANZI), le Parti social Imberakuri (PS-IMBERAKURI) et le Congrès national du Rwanda.

⁸ Kayumba Nyamwasa est un général rwandais en exil. Résidant en Afrique du Sud, il est considéré comme un opposant politique au Rwanda.

il n'a pas encore reçu de réponse. Nyamugaraba était auparavant connu en tant que dirigeant des Ngomino, groupe armé local.

Réseau de recrutement

38. Plusieurs ex-combattants ont fait des récits concordants concernant l'existence d'un réseau de recrutement dirigé à partir de Bujumbura, qui faisait appel à des facilitateurs basés en Afrique de l'Est et en Afrique centrale et australe, ainsi qu'en Europe occidentale, pour attirer des recrues en provenance de plusieurs pays d'Afrique à Bijabo, dans le territoire de Fizi⁹. Différentes méthodes étaient employées pour les recrutements : appels téléphoniques, entretiens en face-à-face ou réseaux sociaux.

39. D'après tous les ex-combattants interrogés, le principal recruteur était un homme appelé « Rashid », également connu sous le nom de « Sunday/Sunde Charles ». Selon les informations recueillies, il était chargé de la coordination entre les recruteurs, les recrues et les commandants (Nyamugaraba en particulier) basés à Bijabo. Il payait les frais de voyage des recrues étrangères entre leur pays et sa résidence de Bujumbura. À leur arrivée, celles-ci devaient se débarrasser de tous leurs objets personnels, y compris leur carte d'identité, leur argent et leur téléphone portable, et se préparer à aller en République démocratique du Congo.

40. La grande majorité des ex-combattants ont décrit un mode opératoire très similaire. Ils étaient emmenés à Bujumbura par les recruteurs ou les facilitateurs. À partir de là, Rashid faisait passer en République démocratique du Congo des convois de 25 à 30 recrues, qui traversaient le lac Tanganyika à bord de pirogues motorisées ou la Rusizi sur des canots. Après avoir atteint la République démocratique du Congo, les recrues étaient conduites dans les hauts plateaux pour être emmenées au quartier général du mouvement, à Bijabo, dans la forêt de Bijombo (voir annexe 9). Pendant la quasi-totalité des huit premiers mois de 2018, des recrues arrivaient semble-t-il au moins une fois par mois.

41. Tous les ex-combattants interrogés ont déclaré au Groupe d'experts qu'ils avaient été dupés par des connaissances ou des parents éloignés. Ils pensaient qu'un travail les attendait à Bujumbura. Ils étaient majoritairement originaires du Burundi, de l'Ouganda et du Rwanda et au moins l'un d'eux venait du Malawi. Des ex-combattants ont déclaré au Groupe d'experts que certains hommes, dont beaucoup se trouvaient encore à Bijabo, avaient été recrutés à partir de l'Afrique du Sud, du Kenya, du Mozambique et de la République-Unie de Tanzanie.

Localisation, organisation et dirigeants

42. Des ex-combattants, des acteurs de la société civile et des officiers des FARDC ont indiqué que le mouvement était composé d'un groupe local, les Ngomino, et de quelques centaines de combattants étrangers, pour la plupart d'origine banyamulenge ou rwandaise. Les combattants étaient généralement répartis en quatre unités et déployés sur trois positions principales en « bataillons » (alpha, bravo et delta), chacun étant composé d'approximativement 120 hommes armés. Les trois positions défensives étaient établies autour de Bijabo, où se situait le quartier général du mouvement. Se fondant sur les entretiens menés avec 10 combattants ayant récemment fait défection, le Groupe d'experts a estimé qu'en septembre 2018, le mouvement comptait environ 400 membres armés et entraînés pour la plupart.

43. Les recrues devaient suivre un entraînement militaire de quatre à six semaines, au cours duquel elles étaient formées à l'assemblage des armes et à des tactiques

⁹ Le Groupe d'experts n'a pas pu vérifier si le Gouvernement burundais connaissait l'existence d'un tel réseau. Il lui a demandé des éclaircissements à ce sujet mais n'a pas reçu de réponse.

d'assaut. Plusieurs ex-combattants ont expliqué que les instructeurs, qui parlaient le kinyarwanda, se présentaient comme d'anciens militaires rwandais. Les instructeurs ont également dit aux recrues que le chef de leur mouvement était Kayumba Nyamwasa.

44. D'après plusieurs ex-combattants, Nyamusaraba était fréquemment en contact téléphonique avec des sources extérieures à la République démocratique du Congo, se trouvant notamment au Burundi. On sait que Nyamusaraba accueillait toutes les recrues, les informant personnellement que le P5 était le « groupe de Kayumba Nyamwasa » et avait pour ambition de libérer le Rwanda. Cependant, tous les ex-combattants interrogés ont déclaré qu'ils n'avaient jamais participé à des attaques contre le Rwanda, mais qu'ils s'étaient battus contre ce qui leur semblait être des groupes rebelles burundais actifs sur le territoire congolais, en particulier les Forces nationales de libération, dirigées par Aloys Nzabampema et la Résistance pour un état de droit au Burundi (RED Tabara) ainsi que certaines factions Maï-Maï.

Appui

45. Tous les ex-combattants ont déclaré que les membres du P5 étaient en bons termes avec les Banyamulenges qui vivaient à proximité de Bijabo. Certains ont indiqué avoir reçu de la nourriture de civils locaux tandis que d'autres ont déclaré qu'ils avaient peur de s'enfuir car ils craignaient que les habitants du secteur de Bijabo les livrent aux commandants du P5. Un ex-combattant a indiqué qu'un petit marché qui se tenait chaque semaine près de Bijabo était contrôlé par Nyamusaraba lui-même, qui prélevait de petites taxes auprès des commerçants.

46. Plusieurs ex-combattants interrogés par le Groupe d'experts ont déclaré que le P5 recevait des fournitures, notamment des armes et des munitions, de la nourriture, des médicaments, des bottes et des uniformes du Burundi (voir par. 47 et 48 ci-dessous). Les ex-combattants ont tous indiqué que le recruteur principal, Rashid, était également chargé de l'approvisionnement, qui se faisait souvent au moyen des mêmes pirogues que celles servant au transport des recrues entre le Burundi et la République démocratique du Congo. La majorité des ex-combattants a déclaré que les médicaments et la nourriture étaient livrés à une fréquence quasi mensuelle et que Rashid avait fait au moins une fois le trajet entre le Burundi et Bijabo, début 2018, pour s'assurer du bon déroulement de la livraison.

B. Transferts d'armes en provenance du Burundi en violation de l'embargo sur les armes

47. Douze ex-combattants ont dit au Groupe d'experts qu'en février, en avril et en juin 2018, diverses quantités d'armes et de munitions avaient été livrées aux combattants du P5 présents en République démocratique du Congo. Trois ex-combattants ont déclaré que huit fusils d'assaut de type AK avaient été reçus en février 2018 et que 18 nouveaux combattants étaient arrivés du Burundi. Deux ex-combattants ont indiqué que 3 mitrailleuses et 15 roquettes pour un lance-grenades RPG-7 avaient été livrées en avril 2018. Un ex-combattant a expliqué qu'un autre lot d'armes et de munitions avait été acheminé près de Lusenda par le lac Tanganyika. La cargaison comprenait trois armes automatiques de type PKM, deux lance-grenades RPG et une petite mitrailleuse, ainsi que des fusils de type AK. Les munitions étaient bien emballées dans des boîtes et des sacs.

48. Trois ex-combattants ont déclaré qu'un autre lot d'armes composé de 9 mitrailleuses, 100 grenades, 45 fusils de type AK, 8 lance-grenades RPG, 30 roquettes et environ 30 caisses de munitions avait été livré en juin 2018. Les armes avaient été acheminées par une quarantaine de personnes, qui transportaient chacune

une arme, une caisse de munitions, une ceinture de munitions et deux grenades. Le transfert des armes entre le Burundi et la République démocratique du Congo s'était fait via Rumonge. Le Groupe d'experts n'a pas pu identifier les personnes et entités impliquées dans la livraison et compte poursuivre ses recherches en vue de l'établissement de son rapport final.

IV. Territoire de Masisi

A. Étain, tantale et tungstène

Participation des membres de l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain à l'exploitation minière

49. Le Groupe d'experts a établi que les factions armées de l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS) contrôlaient des mines d'étain, de tantale et de tungstène dans les zones occupées par le groupe dans le territoire de Masisi. Quatre personnes ayant une bonne connaissance du secteur minier à Masisi et le responsable local d'une organisation non gouvernementale l'ont informé que l'Alliance s'était scindée en deux factions : l'APCLS, dirigée par le « général » Janvier Buingo Karairi, et l'APCLS-Rénové (APCLS-R) emmenée par le « général » Mapeenzi Bulere Likuwe. Les deux factions s'affrontaient en permanence pour le contrôle des mines de Kibanda et de Rubonga situées dans la région de Mahanga (territoire de Masisi). Les sources ont ajouté que l'action menée par les FARDC pour libérer les mines du contrôle des groupes armés avait été peu fructueuse, étant donné que l'APCLS-R (voir par. 57 ci-dessous) était toujours active dans la région.

50. Le Groupe d'experts a également interrogé cinq négociants et quatre chauffeurs routiers originaires de différentes parties de Goma qui travaillaient entre Goma et le territoire de Masisi. Deux des négociants avaient établi un camp à Masisi, d'où ils coordonnaient un réseau d'agents locaux qui se procuraient des minerais provenant des sites de Rubonga, Kibanda, Ibanda et Mushwao/Maboa, contrôlés par l'APCLS-R. Ils ont indiqué que seules les personnes associées au groupe armé pouvaient accéder à ces mines, ce qui les obligeait à faire appel à des agents opérant pour le compte de l'APCLS-R. Ils achetaient des stocks de minerais qui leur étaient livrés à Goma par des camions faisant la liaison entre Masisi et Goma. Un représentant de la société civile à Nyabiondo a confirmé qu'il savait que des creuseurs artisanaux faisaient office d'agents locaux de l'APCLS-R, assurant le transport des minerais provenant de Lukweti et Nyabiondo et les vendant à des acheteurs à Masisi. Le Groupe a noté que ces informations concordaient avec ses précédents rapports sur l'exploitation minière à Mahanga (S/2016/1102, par. 80 à 84 et S/2017/672/Rev.1, par. 88 à 95).

51. Le Groupe d'experts s'est efforcé d'obtenir une liste des mines certifiées à Masisi (voir annexe 10) et a demandé aux autorités minières du Nord-Kivu de confirmer la présence de groupes armés. Les autorités ont confirmé au Groupe que les mines de Kibanda et de Rubonga étaient certifiées mais que l'approvisionnement auprès des deux sites avait été suspendu, ceux-ci étant occupés par des factions de l'APCLS.

52. Les mêmes sources ont informé le Groupe que les deux factions de l'APCLS se disputaient aussi le contrôle des marchés locaux des groupements de Bafuna et de Banyungu (territoire de Masisi) dans le but d'extorquer des taxes aux usagers. Les factions de l'APCLS prélevaient une taxe comprise entre 300 et 500 francs congolais en fonction des marchandises, ou exigeaient une part des produits agricoles ou des minerais. Le Groupe n'est pas parvenu à se rendre sur place en raison des combats sporadiques entre les groupes armés.

Contrebande

53. Le Groupe d'experts s'est entretenu avec cinq personnes qui se livraient au commerce des minerais provenant de zones contrôlées par des groupes armés à Masisi et avec trois chauffeurs de camion appartenant au réseau de contrebande. Deux des sources ont déclaré que les minerais provenaient du centre du territoire de Masisi et de la région de Rubaya, où elles dirigeaient un réseau d'agents locaux. Les minerais étaient acheminés à Goma, souvent à moto ou dissimulés dans des camions chargés de marchandises. Les acheteurs étaient fréquemment postés à des points stratégiques le long de la route, notamment à Kamatare et Kabigo (Nord-Kivu) et à Numbi, Kihonga Kalungu et Minova (Sud-Kivu). Les trafiquants stockaient parfois les minerais jusqu'à ce qu'ils en aient accumulé une quantité suffisante ou jusqu'à ce qu'un acheteur soit trouvé. En octobre 2018, le Groupe a vu des sacs de coltan non étiquetés qui s'entassaient le long de la route dans l'attente d'un acheteur (voir annexe 11). Il n'a pas pu estimer le volume et la valeur du trafic de minerais sur cet itinéraire.

54. Les trois chauffeurs routiers travaillant entre Goma et Masisi ont déclaré qu'ils étaient souvent recrutés pour récupérer les minerais, qu'ils dissimulaient parmi des sacs de charbon ou de produits agricoles tels que des bananes, et livraient aux acheteurs, principalement à Goma. Un représentant des autorités minières du Nord-Kivu a confirmé l'existence de la filière de contrebande. Le Groupe a également connaissance d'autres itinéraires de contrebande, mais n'a pas recueilli d'informations à leur sujet.

55. Deux sources de la Commission nationale de lutte contre la fraude minière et deux négociants des zones minières de Kabashuba et de Koyi ont indiqué au Groupe que l'introduction dans la chaîne d'approvisionnement de minerais provenant de zones occupées par des groupes armés et de minerais de contrebande provenant d'autres mines continuait de compromettre les procédures relatives au devoir de diligence. En octobre 2018, deux négociants ont déclaré avoir des étiquettes du système de traçabilité de l'Initiative de la chaîne d'approvisionnement en étain (ITSCI), mais ne pas pouvoir s'en servir à cause de la pénurie de minerais sur le marché. Ils ont ajouté qu'il était très difficile de distinguer les minerais des zones vertes de ceux des zones rouges dans le territoire de Masisi, le système d'étiquetage de l'ITSCI ayant été abandonné en raison de l'implication de facto des groupes armés dans l'extraction, la taxation ou la vente des minerais. Le Groupe a noté que, dans une lettre datée du 26 avril 2018 (voir annexe 12), la Société minière de Bisunzu s'était plainte de la contrebande de minerais à Rubaya (territoire de Masisi).

B. Groupes armés

56. Le Groupe a enquêté sur les activités des groupes armés dans le nord du territoire de Masisi. Il a constaté que la scission de l'APCLS, groupe armé dominant, avait entraîné de violents affrontements et de graves violations des droits de l'homme dans la région. La situation s'est aggravée lorsque d'autres groupes armés se sont alliés aux différentes factions de l'APCLS. Certains éléments des FARDC ont également joué un rôle dans la cristallisation du conflit.

Scission de l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain et entente avec d'autres groupes armés

57. En décembre 2017, le « général » Mapenzi Bulere Likuwe et un petit nombre de combattants ont quitté l'APCLS, dirigée de longue date par le « général » Janvier Buingo Karairi (S/2011/738, par. 219), pour créer un groupe armé appelé APCLS-Rénové (APCLS-R). Plusieurs sources parmi la population locale et la société civile

de Masisi et des chercheurs locaux ont indiqué au Groupe que la scission était due à plusieurs facteurs.

58. Tout d'abord, un différend personnel a éclaté entre Mapenzi et Janvier concernant l'exploitation des sites miniers situés dans leur zone de contrôle. Janvier hésitait à augmenter le nombre de mines contrôlées par l'APCLS tandis que Mapenzi était favorable à une plus grande exploitation des ressources naturelles¹⁰.

59. Des acteurs politiques ont également manipulé Mapenzi pour l'inciter à remplacer Janvier, qui était difficile à contrôler. Opposé au régime du Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila, Janvier aurait été un facteur d'instabilité dans le processus électoral. Selon certaines sources, plusieurs acteurs politiques liés à la majorité présidentielle ont aidé Mapenzi à réduire l'influence de Janvier. Le Groupe n'a toutefois réussi à prouver l'implication d'aucun acteur politique en particulier.

60. Au cours de la période considérée, la scission de l'APCLS a provoqué une intensification des violences dans la région, qui a été aggravée par la participation d'autres groupes armés. Selon la majorité des sources, des affrontements ont opposé deux factions de groupes armés dans le nord du territoire du Masisi (voir annexe 13).

61. D'un côté, l'APCLS-R a conclu une alliance avec le groupe Nduma défense du Congo – Rénové (NDC-R), dirigé par le « général » Shimiray Mwissa Guidon, qui fait l'objet de sanctions, et le groupe Buhoza/Apollo, dirigé par le « général » Apollo¹¹. On peut considérer qu'il s'agit d'une coalition à part entière. Plusieurs sources ont été témoins d'attaques menées conjointement par ces groupes contre des villages et l'APCLS (voir, par exemple, le paragraphe 69 ci-dessous). En outre, le NDC-R et l'APCLS-R partageaient le même quartier général à Kilambo.

62. De l'autre côté, l'APCLS a mis en place une coalition lâche avec les factions Nyatura dirigées par Kavumbi, Nzai et Jean-Marie. Un groupe armé étranger, le Conseil national pour le renouveau et la démocratie, a également participé aux combats contre le NDC-R et l'APCLS-R. La plupart des sources ont déclaré au Groupe que cette alliance fluide avait été constituée pour lutter contre un ennemi commun, à savoir le groupe armé d'opposition rwandais NDC-R.

Rôle des Forces armées de la République démocratique du Congo

63. Le Groupe d'experts a constaté que certains éléments des FARDC présents sur le territoire de Masisi s'associaient à des groupes tels que l'APCLS-R et le NDC-R pour lutter contre d'autres groupes armés¹². Quinze sources, dont des témoins oculaires, des membres de la société civile, des chercheurs locaux, des militants des droits de l'homme, des personnalités locales et des représentants des autorités publiques, ont confirmé cette information au Groupe.

64. Une source de la société civile a indiqué au Groupe d'experts qu'en août 2018, un agent de l'État avait signalé un combat entre deux groupes armés, mais qu'un officier des FARDC lui avait demandé de garder le silence car l'un de ces groupes, l'APCLS-R, collaborait avec les FARDC.

¹⁰ Certaines sources ont indiqué au Groupe que Janvier n'était pas activement impliqué dans l'exploitation des mines. Cependant, deux ex-combattants ont déclaré au Groupe que l'APCLS exerçait des activités dans plusieurs sites miniers situés près de Mahanga. En outre, le Groupe a déjà consigné des informations sur les activités minières de l'APCLS (voir [S/2017/672/Rev.1](#), par. 91 et 92).

¹¹ Cette liste n'est pas exhaustive. D'autres groupes armés moins importants se sont également alliés à l'APCLS-R, mais ils n'étaient généralement pas impliqués dans les faits signalés.

¹² Le Groupe avait déjà décrit ces pratiques dans ses précédents rapports (voir, par exemple, [S/2016/466](#), par. 80).

65. Un autre officier des FARDC a déclaré que la collaboration avec l'APCLS-R était nécessaire car les FARDC n'avaient pas suffisamment de moyens dans la région pour combattre les autres groupes armés.

66. Des sources locales ont vu des combattants de l'APCLS-R à bord d'un camion KAMAZ appartenant aux FARDC, tandis que d'autres ont aperçu des membres de l'APCLS-R dans le camp des FARDC à Nyabiondo, en octobre 2018. Selon des sources de la société civile, les quartiers généraux de l'APCLS-R et du NDC-R étaient basés à Kilambo, entre deux positions des FARDC (Lwibo et Lukweti), lesquelles autorisaient les combattants des groupes armés à se déplacer librement.

67. Plusieurs sources ont indiqué que des éléments du premier bataillon du 3410^e régiment collaboraient tout particulièrement avec l'APCLS-R et le NDC-R sur le territoire de Masisi. Le Groupe d'experts est également au courant de l'implication de plusieurs officiers des FARDC, mais n'a pas pu vérifier que le haut commandement du groupe était informé de cette collaboration. Les demandes d'éclaircissement qu'il a adressées aux autorités étaient encore sans réponse au moment de l'établissement du présent rapport.

68. Trois sources ont informé le Groupe d'experts que les troupes des FARDC déployées à Nyabiondo collaboraient avec l'APCLS-R et taxaient illégalement les civils qui empruntaient les routes reliant les mines à Lwibo et Lukweti. Les FARDC et l'APCLS-R érigeaient des barrages routiers et prélevaient entre 200 et 500 francs congolais par personne et par passage. Ceux qui n'avaient pas d'argent devaient céder une partie de ce qu'ils transportaient, qu'il s'agisse de produits agricoles ou de minerais.

Violations des droits de l'homme dans la zone de Kahira

69. Le Groupe a constaté que depuis juillet 2018, au moins six attaques avaient été perpétrées contre le village de Kahira et ses environs, qui sont considérés comme étant sous le contrôle de l'APCLS. Ces attaques ont entraîné de graves violations du droit international humanitaire et le déplacement de milliers de personnes vers les zones voisines de Nyabiondo et de Kitchanga. Huit témoins oculaires et des déplacés ont déclaré qu'une coalition regroupant des combattants de l'APCLS-R, du NDC-R et de Buhoza/Apollo, dirigée par Mapenzi, son adjoint, le « général » Poyo, et Apollo, avait mené les attaques.

70. Ils ont également expliqué que le village avait été attaqué par des combattants bien armés, pour la plupart vêtus d'uniformes militaires et accompagnés d'enfants, qui portaient généralement le butin. Au total, plus de 150 maisons ont été pillées.

71. Au moins 10 villageois ont été tués au cours des attaques, dont un étudiant et la femme d'un chef de village. Trois témoins ont dit que sept enfants avaient été enlevés par les assaillants. En septembre 2018, cinq déplacés ont indiqué au Groupe que des combattants avaient violé au moins 13 femmes lors des différentes attaques, dont 3 filles âgées de 12, 13 et 14 ans.

V. Territoire de Shabunda

A. Violences sexuelles liées aux conflits et utilisation d'enfants soldats dans le territoire de Shabunda

72. Se fondant sur des entretiens organisés en juin, septembre et octobre 2018 avec 17 victimes, un témoin, des membres de la société civile, les autorités locales, des chercheurs locaux, un ancien élément des Raïa Mutomboki et des membres

d'organisations non gouvernementales et de la MONUSCO, le Groupe d'experts a constaté qu'en septembre 2018, aux alentours de Lubila, dans le territoire de Shabunda, 17 femmes au moins avaient été victimes de viols collectifs et d'infractions sexuelles graves, qui pourraient constituer des actes de torture et d'esclavage sexuel, commis par la faction Kokodikoko de la milice Raïa Mutomboki, dirigée par Masudi Alimasi Kokodikoko. Il a également constaté que Kokodikoko et son groupe utilisaient des enfants soldats. Tous ces actes constituent des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire et sont passibles de sanctions en vertu des alinéas d) et e) du paragraphe 7 de la résolution 2293 (2016) du Conseil de sécurité.

73. Le Groupe d'experts a obtenu la photo d'un homme qui, à en juger par les éléments qu'il a réunis au cours de ses enquêtes, pourrait être Kokodikoko (voir annexe 14).

74. Le 9 novembre 2018, lors d'un appel téléphonique, Kokodikoko a nié toute implication, de sa part ou de celle des membres de sa faction, dans les viols qui ont été signalés. Il a dit au Groupe d'experts qu'il n'avait jamais entendu parler de viols commis dans les environs de Lubila. Il a également nié la présence de soldats de moins de 18 ans dans son groupe. Il a admis qu'au départ, le mouvement Raïa Mutomboki avait utilisé des enfants soldats, mais que ceux-ci avaient été libérés « depuis bien longtemps ».

75. Kokodikoko a confirmé que le quartier général de son groupe était établi dans la forêt de Lubila, mais que lui-même se trouvait à Katenge, près de Lutunkulu, en raison d'une attaque menée par les FARDC une semaine avant l'appel téléphonique.

Modus operandi des viols

76. Le Groupe d'experts a appris que, les 8 et 9 septembre 2018, des éléments armés de la faction Raïa Mutomboki Kokodikoko avaient commis une attaque éclair à Lubila et dans ses environs¹³ ; il s'agit d'une zone riche en or et difficile d'accès (voir annexe 15 et paragraphes 84 à 95 ci-dessous). Les assaillants ont pillé plusieurs maisons et commerces, emportant des biens et de l'argent. Ils ont enlevé au moins quatre hommes et 15 femmes, en forçant plusieurs à transporter les biens volés, et les ont emmenés à un endroit de la forêt de Lubila décrites par beaucoup comme une grande grotte rocheuse.

77. Au total, au moins 17 femmes âgées de 15 à 70 ans, dont deux n'ont pas été enlevées à Lubila, ont été retenues captives dans la grotte. Pendant quatre jours, des éléments Raïa Mutomboki les ont violées sans répit. Ils ont également introduit divers outils dans le vagin de plusieurs d'entre elles, en blessant grièvement certaines. Les femmes qui résistaient subissaient des sévices encore plus graves.

78. Généralement, les éléments Raïa Mutomboki criaient « Tchai ! Tchai !¹⁴ » (Thé ! Thé !) pour annoncer le début d'un viol. En outre, ils dansaient et chantaient avant de violer leurs victimes. Certaines de ces chansons, truffées d'insultes d'après les victimes, faisaient référence à des pénis, des vagins et à l'acte de pénétration ; elles mentionnaient expressément le « Chef Kokodikoko » et faisaient la louange de celui-ci. Durant ce rituel, Kokodikoko se trouvait soit au milieu, soit à côté de ses hommes.

79. Kokodikoko choisissait les femmes qu'il préférait, généralement les plus jeunes, et les violait en premier. Il a violé au moins neuf femmes. Ce n'est qu'une fois l'acte terminé qu'il autorisait ses hommes à les violer à leur tour, voire qu'il leur ordonnait de le faire.

¹³ L'une des victimes a indiqué que le village s'appelait Lubige.

¹⁴ Le cri « Restaurant ! Restaurant ! » était aussi utilisé pour annoncer les viols.

Utilisation d'enfants soldats

80. Six victimes de viol ont mentionné la présence d'enfants soldats, mentionnant le mot « Kadogo » ou petits garçons, qui étaient chargés d'assurer l'escorte de Kokodikoko et avaient participé à l'attaque et aux enlèvements commis à Lubila. Certains de ces garçons auraient aussi commis des viols. Une victime a précisé qu'il y avait dans la grotte trois enfants soldats âgés d'environ 15 ou 16 ans.

81. Les autorités locales et un représentant de la société civile ont corroboré la présence d'enfants soldats au sein de la faction. Les autorités locales ont déclaré que trois enfants de moins de 18 ans en faisaient partie.

Autres cas de viol et recrutement et utilisation d'enfants soldats

82. Le Groupe d'experts a constaté que diverses factions Raïa Mutomboki avaient recruté et utilisé des enfants soldats et commis d'autres viols collectifs (voir annexe 16), mais n'a pas pu établir, dans le cadre de ses enquêtes, si la faction Kokodikoko avait pris part à ces actes.

83. En octobre 2018, le Groupe d'experts a reçu des informations selon lesquelles des personnes qui étaient venues en aide aux victimes de viols auraient été menacées par des personnes non identifiées. En particulier, il a vu des SMS envoyés entre le 14 et le 16 septembre 2018 à l'une de ces personnes pour la menacer de mort (voir annexe 17).

B. Étain, tantale, tungstène et or**Exploitation illégale de l'étain, du tantale et du tungstène dans le territoire de Shabunda et opérations de blanchiment dans le territoire de Walungu**

84. Durant la période considérée, le Groupe d'experts a découvert que de l'étain, du tantale et du tungstène provenant de zones contrôlées par des factions Raïa Mutomboki et certains éléments des FARDC dans le territoire de Shabunda avaient été blanchis dans le territoire de Walungu. Il a établi que les autorités minières congolaises étaient au courant de cette situation.

85. En octobre 2018, un acteur de la société civile, deux négociants de Kigulube (territoire de Shabunda) et un responsable du secteur minier de Nzibira (territoire de Walungu) ont expliqué au Groupe d'experts que la majeure partie de l'étain, du tantale et du tungstène identifiés comme provenant du site minier de Chaminyago, près de Nzibira, provenaient en fait de Kigulube et Nzovu (territoire de Shabunda). Le Groupe d'experts a obtenu la liste officielle des sites miniers certifiés et constaté que les sites miniers de Kigulube et Nzovu n'y figuraient pas, ce qui signifie que les minerais qu'ils recèlent ne peuvent pas être exploités ni vendus. Plusieurs responsables ont expliqué que ces sites ne pouvaient pas être certifiés, parce que l'exploitation des minerais était aux mains d'acteurs armés. Le site de Chaminyago figure sur la liste officielle des sites certifiés (voir annexe 18), mais le Groupe d'experts s'y est rendu en juin et en octobre 2018 et n'y a constaté aucune activité minière.

86. Plusieurs sources ont confirmé que les factions Raïa Mutomboki dirigées par Ngandu et Donat avaient reçu 10 % de la production d'étain, de tantale et de tungstène provenant de sites miniers non certifiés tels que Katombi, Luyuyu et Kasilu (territoire de Shabunda) en tant que contribution à « l'effort de guerre ». Deux responsables du secteur minier dans le territoire de Walungu et deux négociants opérant à Kigulube ont indiqué au Groupe d'experts que plusieurs éléments des FARDC établis à Kigulube recevaient également 10 % de la production en échange des « services de sécurité » qu'ils assuraient. Le Groupe d'experts a déterminé que ces éléments étaient

sous les ordres du lieutenant-colonel Kitenge Yesu Albert, également connu sous le nom de Diabos, mais il n'est pas arrivé à savoir si leurs supérieurs étaient au courant de la situation. D'après certaines sources, les dirigeants Raïa Mutomboki et certains officiers des FARDC auraient envoyé des représentants prélever 10 % de la production auprès des exploitants des sites miniers locaux. Deux des sources ont confirmé que les 10 % étaient généralement collectés en nature.

87. Le Groupe d'experts a reçu des informations selon lesquelles les minerais collectés auraient été soit envoyés à Bukavu par route, soit blanchis au site minier de Chaminyago. Dans le cadre de son enquête sur les principaux acheteurs de minerais du site, le Groupe d'experts a constaté que les Établissements Rica, société de transformation établie à Bukavu, en faisait partie. Par exemple, il a pu déterminer que cette société avait reçu du site minier de Chaminyago 3 300 kilogrammes de minerais le 7 octobre et 2 200 kilogrammes le 26 octobre. Cinq sources issues du secteur minier du Sud-Kivu ont indiqué au Groupe d'experts que la société avait préfinancé les activités des négociants opérant à Nzovu et à Kigulube afin de s'assurer qu'elle recevrait les minerais qui y étaient exploités.

88. Trois responsables du secteur minier ont indiqué au Groupe d'experts que les minerais reçus par les Établissements Rica en octobre 2018 provenaient de la zone de Nzovu. Ils ont ajouté que leur hiérarchie leur avait donné pour instruction d'appliquer le système de marquage sur les minerais provenant de sites miniers non certifiés. Il semblerait d'ailleurs que des responsables du secteur minier aient délibérément utilisé d'autres sites certifiés pour blanchir des minerais provenant du territoire de Shabunda. Le Groupe d'experts a établi qu'en novembre 2018, par exemple, 2 530 kilogrammes d'étain, de tantale et de tungstène provenant de Nzovu avaient été introduits dans la chaîne d'approvisionnement comme provenant de Zolazola et Kanyugu, deux sites miniers certifiés situés près de Nzibira. Il n'a pas été en mesure de savoir quelle société avait acheté ces minerais.

89. Le Groupe d'experts a fait part de ses constatations dans une lettre adressée aux responsables des Établissements Rica, mais n'avait pas encore reçu de réponse au moment de l'établissement du présent rapport. Il les a également présentées à l'International Tin Association Ltd., qui gère le programme pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais de l'Initiative de la chaîne d'approvisionnement en étain (iTSCi) en République démocratique du Congo. Dans une lettre adressée au Groupe d'experts en date du 12 novembre 2018, l'Association a répondu qu'elle avait brièvement examiné les constatations qui lui avaient été transmises et qu'elle poursuivrait son enquête dans les semaines à venir afin d'atténuer tout problème dont l'existence aurait été établie. Elle a également entamé une procédure de déclaration d'incident dans le cadre de l'enquête menée par le Groupe d'experts et fourni des informations contextuelles supplémentaires sur les secteurs de l'étain, du tantale, du tungstène et de l'or dans le territoire de Shabunda. Le Groupe d'experts a l'intention d'examiner ces questions plus avant avec l'Association.

Or

Groupes armés et rôle des Forces armées de la République Démocratique du Congo

90. Durant la période considérée, le Groupe d'experts a constaté que l'exploitation de l'or dans le territoire de Shabunda était encore contrôlée soit par des groupes armés soit par certains éléments des FARDC, comme indiqué dans un précédent rapport (S/2015/19, par. 192 à 194). Il a noté que ces mêmes groupes et éléments étaient impliqués de diverses manières et dans différentes parties du territoire.

91. Le Groupe d'experts a interrogé trois propriétaires de dragues exploitant l'or présent dans les eaux de l'Ulindi dans les environs de la localité de Shabunda. Tous ont indiqué que les éléments des FARDC prélevaient entre un et deux grammes d'or par drague tous les 15 jours, en fonction du niveau de production, information qui a été confirmée au Groupe d'experts par un acteur de la société civile à Shabunda. Les quatre sources ont indiqué que les versements se faisaient soit en nature soit en espèces. Le Groupe d'experts n'a pas été en mesure de vérifier de manière indépendante le nombre exact de dragues opérant dans les environs de la localité de Shabunda, mais en se fondant sur divers témoignages, il l'a estimé en septembre 2018, à une quinzaine.

92. Le Groupe d'experts a enquêté sur les activités liées à l'exploitation et au négoce de l'or à Lubila et Kigulube et a appris de deux chefs locaux, d'un acteur de la société civile et de deux personnes associées au négoce de l'or que, dans ces deux zones, les mineurs devaient travailler au moins une fois par semaine pour des éléments des FARDC. Deux de ces sources lui ont dit qu'à Bimpanga, à 9 kilomètres de Kigulube, elles avaient vu des éléments des FARDC collecter de l'or auprès de mineurs locaux. Selon elles, l'impôt était prélevé toutes les semaines et chacun des 18 sites devait fournir deux grammes d'or en nature ou l'équivalent en numéraire.

93. Les sources ont également expliqué au Groupe d'experts que les factions Raïa Mutomboki qui opéraient dans les deux zones précitées obtenaient l'or principalement en pillant la population, y compris les mineurs se trouvant sur les sites. D'après ces sources, ces derniers mois, la faction dirigée par Kokodikoko était la plus active et la plus violente. Le Groupe d'experts a été informé d'une série d'incursions commises par des éléments Raïa Mutomboki Kokodikoko dans la région de Lubila, notant que la dernière avait eu lieu en octobre 2018, à cinq kilomètres de la position des FARDC. Pendant l'opération, le groupe armé s'est emparé de 20 grammes d'or. En novembre 2018, durant une conversation téléphonique, Kokodikoko a nié toute implication récente de sa faction dans le secteur aurifère.

94. Le Groupe d'experts a interrogé plusieurs personnes associées au négoce de l'or dans le territoire de Shabunda et noté que l'or exploité dans les localités de Shabunda, Lubila et Kigulube était principalement vendu à Bukavu. Il a reçu les noms de personnes établies à Bukavu qui avaient illégalement facilité l'exportation de l'or exploité dans le territoire de Shabunda. Il a l'intention de continuer à enquêter sur ces personnes en vue de l'établissement de son rapport final.

95. Le Groupe d'experts a établi que de l'or provenant de Bukavu avait principalement été acheminé clandestinement au Burundi, au Rwanda et en Ouganda, puis exporté vers les Émirats arabes unis¹⁵. Il s'est entretenu avec des sources qui ont corroboré l'itinéraire d'acheminement par le Rwanda décrit dans son précédent rapport (S/2018/531, par. 127 et 128). Il a reçu une lettre des autorités rwandaises concernant les conclusions de ce rapport (voir annexe 19). Durant la période considérée, le Groupe d'experts s'est penché plus particulièrement sur la manière dont l'or était acheminé clandestinement en Ouganda.

Ouganda

96. Plusieurs sources, notamment des responsables du secteur minier, des chercheurs et des négociants en or établis à Kampala, ont dit au Groupe d'experts que la ville recevait de l'or sorti en contrebande de la République démocratique du Congo, ce qui corrobore les conclusions auxquelles il était parvenu antérieurement (S/2018/531, par. 92 et 121, S/2017/672/Rev.1, par. 72 et 119 à 126, S/2015/19,

¹⁵ Le Groupe d'experts se propose d'étudier plus avant l'itinéraire d'acheminement vers les Émirats arabes unis dans son rapport final.

par. 199 à 201, et [S/2014/42](#), par. 182 à 188). En outre, le Groupe d'experts a constaté que les autorités ougandaises ne s'étaient pas dotées de directives cohérentes concernant la lutte contre la contrebande. Il a également constaté que les exportateurs d'or établis à Kampala ne disposaient pas d'un système qui leur permettrait d'éviter la contamination de leurs chaînes d'approvisionnement par de l'or importé illégalement de la République démocratique du Congo.

Principaux exportateurs d'or

97. Le Groupe d'experts a confirmé qu'outre la société African Gold Refinery Ltd.¹⁶, une nouvelle raffinerie, Bullion Refinery Ltd., traitait de l'or provenant d'Ouganda et l'exportait vers Doubaï¹⁷. Selon les documents transmis au Groupe d'experts, Bullion Refinery Ltd. aurait ainsi exporté un volume conséquent en octobre 2018 (voir annexe 20). En septembre 2018, trois sources au fait des systèmes de production et d'exportation de l'or en Ouganda ont indiqué au Groupe d'experts que la production d'or ougandais était en-deçà des volumes exportés. Elles ont ajouté que la majeure partie de l'or exporté de l'Ouganda provenait de la République démocratique du Congo, ainsi que de la République-Unie de Tanzanie, du Mali, du Burundi et du Kenya.

98. Le Groupe d'experts a demandé les noms des fournisseurs de l'African Gold Refinery Ltd. et de Bullion Refinery Ltd. afin de vérifier s'ils s'étaient rendus coupables directement ou indirectement d'actes passibles de sanctions en République démocratique du Congo¹⁸. Bullion Refinery Ltd. n'a pas accédé à sa demande, mais African Gold Refinery Ltd. lui a envoyé deux lettres, réaffirmant sa volonté d'obtenir le « consentement en bonne et due forme » des fournisseurs avant de communiquer des informations au Groupe d'experts ([S/2017/672/Rev.1](#), par. 125). Elle a rappelé qu'elle ne s'approvisionnait pas en or non homologué provenant de la République démocratique du Congo. Elle a également indiqué qu'Alphonse Katarebe succéderait à Alain Goetz au poste de Président-Directeur général de l'entreprise.

99. Le Groupe d'experts note avec préoccupation le manque de coopération dont font preuve les deux sociétés précitées et estime que cela l'empêche de mener une analyse complète qui lui permettrait de déterminer si les deux sociétés respectent bien ses lignes directrices sur le devoir de diligence (voir [S/2011/738](#)). Il a demandé aux autorités ougandaises de lui donner des informations sur les fournisseurs, mais n'a pas encore reçu de réponse.

100. Deux sources indépendantes associées à African Gold Refinery Ltd. et Bullion Refinery Ltd. ont dit au Groupe que ces raffineries hésitaient à divulguer les noms de leurs fournisseurs parce qu'elles savaient que leurs activités n'étaient pas toujours légales. Le Groupe d'experts a d'ailleurs mis la main sur des documents¹⁹ concernant un fournisseur de l'African Gold Refinery Ltd., indiquant qu'il existe un risque de contamination de la chaîne d'approvisionnement par de l'or extrait illégalement en République démocratique du Congo ou provenant illégalement de ce pays. Ce fournisseur, un ressortissant congolais établi à Bukavu qui a fourni de l'or à la société pour un montant de plus de 3 millions de dollars en octobre 2018, a voyagé avec un

¹⁶ Le Groupe a déjà rendu compte des activités de l'African Gold Refinery Ltd. (voir, par exemple, [S/2017/672/Rev.1](#), par. 123 à 125).

¹⁷ Des rapports accessibles au public font également référence à la raffinerie Simba, mais le Groupe d'experts n'a pas pu confirmer cette information, et les autorités ougandaises n'ont pas répondu à la demande d'information qu'il leur a présentée.

¹⁸ Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1533 \(2004\)](#) concernant la République démocratique du Congo impose des sanctions aux personnes ou entités qui soutiennent illégalement des groupes armés et des réseaux criminels en se livrant au commerce illicite de ressources naturelles comme l'or.

¹⁹ Documents conservés au Secrétariat.

document officiel, délivré cinq mois auparavant, indiquant qu'il exerçait le métier d'électricien. Il a déclaré à l'African Gold Refinery Ltd. que l'or provenait de la République-Unie de Tanzanie. D'après l'enquête initiale du Groupe d'experts, il semblerait qu'il ait servi d'intermédiaire pour de nombreux passeurs d'or établis à Bukavu. African Gold Refinery Ltd. n'a pas répondu aux questions du Groupe d'experts qui cherchait à savoir si la société vérifiait l'exactitude des déclarations faites par les nationaux congolais qui affirment que l'or qu'ils vendent ne provient pas de la République démocratique du Congo.

101. Le Groupe d'experts a également établi que l'un des principaux fournisseurs de Bullion Refinery Ltd. était un négociant congolais résidant à Ariwara, dans la province de l'Ituri. Les première-ès enquêtes menées par le Groupe d'experts ont révélé que l'intéressé n'était pas autorisé à négocier de l'or à l'intérieur ou à l'extérieur de la République démocratique du Congo. Le Groupe d'experts a l'intention de poursuivre ses enquêtes à propos des fournisseurs de Bullion Refinery Ltd. et de l'African Gold Refinery Ltd.

Rôle des autorités

102. Le Groupe d'experts a noté qu'en Ouganda, le certificat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs n'était pas encore obligatoire²⁰. Il s'est entretenu avec deux exportateurs d'or établis à Kampala, qui lui ont expliqué que c'était la raison pour laquelle ils n'avaient pas demandé ces certificats aux fournisseurs issus de la République démocratique du Congo.

103. Le Groupe d'experts a également noté que les autorités ougandaises n'avaient pas communiqué les résultats de leurs enquêtes sur les négociants d'or établis à Kampala (S/2015/19, par. 203).

104. Le 1^{er} novembre 2018, le Groupe d'experts a adressé une demande d'information au Gouvernement ougandais. Le 8 novembre, les autorités ougandaises ont répondu qu'elles étaient disposées à coopérer et à travailler en étroite collaboration avec le Groupe d'experts, mais qu'elles jugeaient insuffisant le délai d'une semaine qui leur était imposé pour présenter les informations demandées. Le Groupe d'experts a prolongé le délai d'une semaine, mais n'a pas reçu de réponse. Il examinera la réponse du Gouvernement ougandais une fois qu'il l'aura reçue.

VI. Absence de notification des livraisons d'armes et de matériel connexe

A. Réexportation de balles en caoutchouc par l'Afrique du Sud

105. Le Groupe d'experts a reçu des informations selon lesquelles, entre décembre 2017 et janvier 2018, l'Afrique du Sud aurait livré des balles en caoutchouc au Gouvernement de la République démocratique du Congo (voir annexe 21). Il s'agit de munitions non létales qui sont généralement tirées avec un lanceur de 40 mm. Celles que le Groupe d'experts a identifiées (SIR-X BT 23715) ont été fabriquées en Suisse. Il a reçu des informations crédibles selon lesquelles ce matériel aurait été réexporté par l'Afrique du Sud en République démocratique du Congo. Il a demandé de plus amples informations au Gouvernement sud-africain mais n'avait pas encore reçu de réponse au moment de l'établissement du présent rapport.

²⁰ Au moment de l'établissement du présent rapport, seuls deux pays de la Conférence (la République démocratique du Congo et le Rwanda) exigeaient ces certificats.

B. Livraison de matériel militaire en provenance de la Nouvelle-Zélande

106. Le Groupe d'experts a appris qu'en avril 2018, la société Eastpac International Trade Ltd. avait livré en République démocratique du Congo du matériel militaire, notamment des casques, des bottes et des gilets pare-balles. Son enquête initiale lui a permis d'établir qu'il s'agissait d'une société basée en Nouvelle-Zélande. Il a demandé aux autorités néo-zélandaises de l'aider à assurer le suivi des activités de la société et de vérifier qu'elle respectait le régime de sanctions. Le Groupe d'experts a fourni aux autorités néo-zélandaises les précisions que celles-ci lui demandaient sur le matériel qui avait été livré, mais a été informé en novembre 2018 que faute d'éléments spécifiques, elles n'avaient pas trouvé d'informations indiquant que la société exportait ce type de matériel.

C. Livraison de matériel militaire en provenance des Émirats arabes unis

107. En octobre 2018, le Groupe d'experts a appris que la société Eastpac International LLC avait livré au Gouvernement de la République démocratique du Congo du matériel militaire, notamment des bottes et des gilets pare-balles. Il a constaté que cette société était établie aux Émirats arabes unis (voir annexe 22) et que le matériel avait été chargé à Djibouti. Il a adressé une demande d'information aux Émirats arabes unis et attend toujours leur réponse. En novembre, il a informé les autorités djiboutiennes de ses constatations et leur a demandé des informations à cet égard.

108. Le Groupe d'experts n'a pas pu vérifier si Eastpac International Trade Ltd. et Eastpac International LLC appartenaient au même groupe. Il a constaté qu'en Nouvelle-Zélande, Eastpac International Trade Ltd. était désignée comme une société importatrice. Le Groupe d'experts sait également qu'il existe de nombreuses sociétés portant le nom d'Eastpac, dont certaines sociétés holdings génériques domiciliées dans des endroits cultivant l'opacité.

109. Le Groupe d'experts estime que le rôle d'Eastpac dans la livraison d'armes en République démocratique du Congo devrait être examiné plus avant.

D. Livraison de matériel militaire en provenance de la Chine

110. En avril 2018, le Groupe d'experts a reçu des informations selon lesquelles China North Industries Group Corporation Ltd. (NORINCO) aurait livré du matériel militaire au Gouvernement de la République démocratique du Congo (voir annexe 23). Des officiers du renseignement militaire ont dit au Groupe d'experts que la société avait livré 47 conteneurs de 20 pieds contenant 26 280 caisses et boîtes de fusils et munitions de type AK. Il a demandé de plus amples informations aux autorités chinoises, mais n'avait pas encore reçu de réponse au moment de l'établissement du présent rapport.

VII. Recommandations

111. Le Groupe formule les recommandations ci-après.

Gouvernement de la République démocratique du Congo

112. Le Groupe formule les recommandations suivantes à l'intention du Gouvernement de la République démocratique du Congo :

a) Enquêter sur les officiers et éléments des FARDC impliqués dans l'exploitation illégale de l'étain, du tantale, du tungstène et de l'or dans le territoire de Shabunda, ainsi que sur ceux qui collaborent avec des groupes armés dans le territoire de Masisi (voir les paragraphes 56, 63 à 68, 84 à 86 et 90 à 93), et engager des poursuites contre eux, le cas échéant ;

b) Enquêter sur les auteurs directs et indirects de violences sexuelles liées au conflit et sur le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats dans le territoire de Shabunda, et engager des poursuites contre eux (voir par. 72 à 83).

Gouvernement ougandais

113. Le Groupe d'experts recommande au Gouvernement ougandais d'adopter une loi rendant obligatoire l'utilisation des certificats de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (voir par. 102).

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004)

114. Le Groupe d'experts recommande au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) de demander une nouvelle fois aux États Membres qui offrent une assistance militaire ou livrent du matériel militaire au Gouvernement de la République démocratique du Congo de respecter strictement l'obligation de notification (voir par. 105 à 107 et 110).

Table of Contents_

Annex 1: Photos of Amigo	25
Annex 2: Recruitment routes	26
Annex 3: Fake Congolese electoral cards found in a house of a focal point of the recruitment network	28
Annex 4: Armed groups' attacks in Beni territory from 6 July to 9 November 2018	29
Annex 5: Map of the north-eastern part of Beni territory	33
Annex 6: Map of Beni city depicting the roundabout and the road to Kasindi	34
Annex 7: Attack against Matembo on 9 September 2018	35
Annex 8: Call by National Deputy Muhindo Nzangi Butondo to violent mobilization against attackers in Beni territory	36
Annex 9: Details on the recruitment routes to Bijombo forest	38
Annex 10: List of validated mines in Masisi territory as of October 2018.....	39
Annex 11: Sacks of smuggled coltan awaiting a potential buyer along the Masisi-Goma route	40
Annex 12: Part of the reply that SMB sent to the Group in April 2018	41
Annex 13: Clashes between armed groups in Masisi territory	45
Annex 14: Picture of Kokodikoko provided to the Group by two different sources from the civil society	46
Annex 15: Maps of relevant locations in Shabunda territory and Google Earth image of Lubila	47
Annex 16: Other instances of rapes and recruitment and use of child soldiers by Raia Mutomboki factions.....	49
Annex 17: Death threats SMS received by one person assisting rape victims from the Shabunda territory	50
Annex 18: List of validated mine sites in Walungu territory.....	52
Annex 19: Letter from the Rwandan authorities.....	53
Annex 20: Examples of Gold exported by Bullion Refinery Ltd in September and November 2018 .	56
Annex 21 : Sponge Grenade SIR-X 40x46mm.....	57
Annex 22: Eastpac International L.L.C	58
Annex 23: NORINCO.....	59

Annex 1: Photos of Amigo (aka Simba Amigo, Mzee Amigo)



Photos of Amigo from the archives of the Group

Annex 2: Recruitment routes (Beni territory, North Kivu)

The arrested focal point confirmed the existence of an international recruitment network via three different routes and provided the names of several local recruiters. Five other interviewees corroborated his evidence.

- One recruitment cell was active in South Africa under the command of a man called Souleyman. One recruit of Somali origin told the Group that he travelled first from Cape Town to Johannesburg, then to Harare, Dar-Es-Salaam, and finally Bujumbura before entering the Democratic Republic of the Congo via Bukavu. He added that his recruiter in South Africa—a Congolese man called Hamza—suggested this route.
- Another recruitment cell run by a man called Uzzidin operated from Dar-Es-Salaam in Tanzania. According to the detained focal point, at least four recruiters were active in this cell. Two Tanzanian recruits arrested in Beni had travelled from Tanzania to Bujumbura to enter the Democratic Republic of the Congo in Uvira.
- A third recruitment cell was active in Bujumbura, Burundi. Two arrested Burundian recruits identified a Muslim teacher at a mosque in Bujumbura as their recruiter. From Burundi the recruits crossed the border in Uvira or Bukavu (via Rwanda).

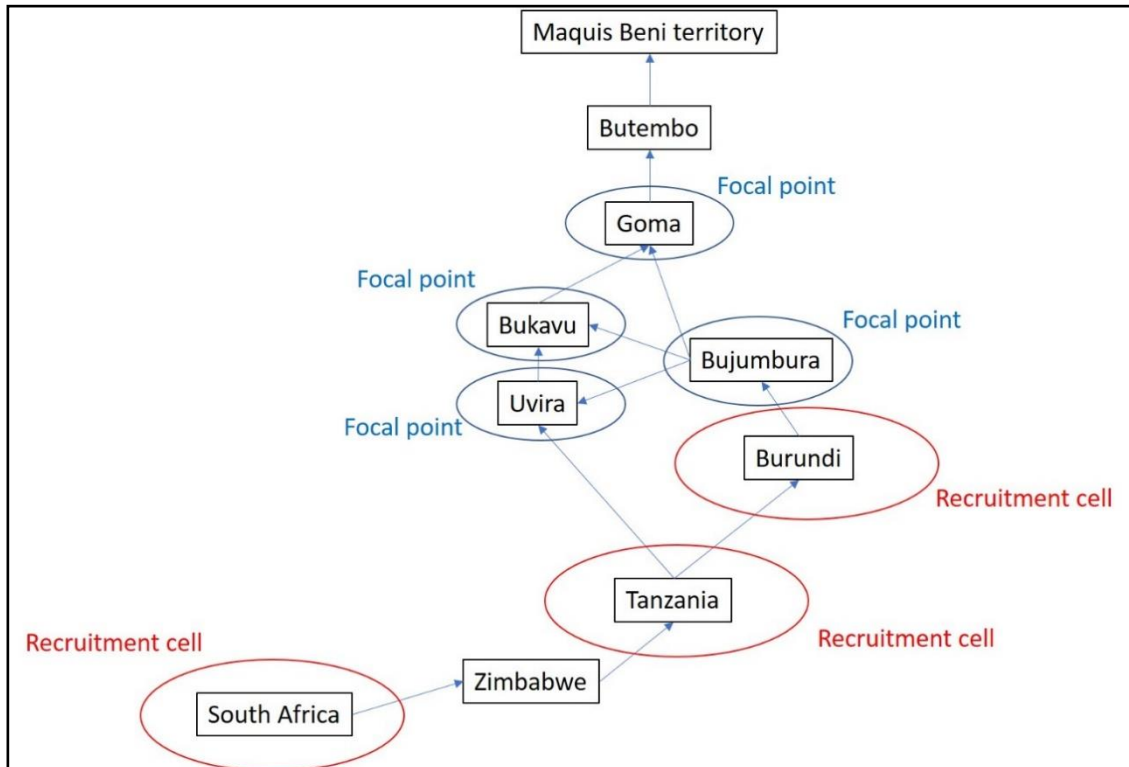


Diagram made by the Group

Eventually all the recruits from these three routes passed through Goma and travelled by road to Butembo. All the interviewed recruits said they travelled individually or in small groups. When in Butembo, they contacted a motorcyclist who took them to a

specific point north-east of Butembo, where half a dozen armed men picked them up and escorted them into the bush. After walking for about 10 hours, they arrived at an armed group's camp, which most of interviewed recruits referred to as Domaine.

When the new recruits arrived at the camp, combatants checked their personal belongings. Money, cell phones and any identity documents in their possession were taken from them. The armed group's camp was occasionally moved to another place in the eastern part of Beni territory. The new recruits were not allowed to discuss their journey with other recruits.

Annex 3: Fake Congolese electoral cards found in a house of a focal point of the recruitment network



Photo by the Group in October 2018

Annex 4: Armed group attacks in Beni territory from 6 July to 9 November 2018

List compiled by the Group on the basis of combined information from FARDC, MONUSCO, eyewitnesses and civil society actors in Beni area.

Date	Locations	Number of FARDC casualties	Number of MONUSCO casualties	Number of civilian casualties	Total number of people killed
6 July	PK35 (Mbau/Kamango road)				
6 July	Boikene/Paida	1 killed	2 injured	1 injured	1
10 July	Between Linzo and Bilimani, near Eringeti				
10 July	Jericho	1 injured			
12 July	PK13 (Mbau/Kamango road)	1 missing			
13 July	Between Jericho and Makembi	1 injured			
14 July	Mapiki camp near Oicha				
14 July	Masulukwede near Mavivi	1 killed		6 killed	7
20 July	Between Opira and Abialose	1 killed			1
22 July	Ngite/Mavivi/Masulukwede			4 killed 4 injured 3 abducted	4
25 July	Between Kasinga and Kididiwe				
28 July	Kadou			1 killed	1
29 July	Semuliki COB				
31 July	Bukane near Eringeti	1 injured			
2 August	Ruwenzori/Mayangose			14 killed 2 abducted (2 escaped)	14
3 August	Muzambayi/Ngadi axis	1 killed 4 injured 2 missing			1
5 August	Malolu			3 abducted	
7 August	Ngerere/Mwalika			15 abducted	
7 August	Mabanga near Eringeti	1 injured			
7 August	Kalingati			1 killed 11 abducted	1
7 August	PK23 (Mbau/Kamango road)			1 killed	1
8 August	PK23 (Mbau/Kamango road)	2 killed		1 killed	3
8 August	Kasinga	1 killed		1 killed	2

10 August	Mayi Moya/ Brazza			7 killed 1 injured 3 abducted	7
11 August	PK25 (Mbau/ Kamango road)/ Mamundioma	2 killed 1 injured			2
11 August	Kitchanga/ Rizerie near Nyaleke				
18 August	Boikene				
20 August	Kasinga	3 killed 1 injured			3
20 August	Mapobu				
20 August	Mukoko			1 injured	
22 August	Between Mukoko and Maibo			2 killed	2
23 August	Kitchanga			2 abducted	
24 August	Ngadi	17 killed		1 killed	18
24 August	Between Jericho and Makembi, near Eringeti	1 killed			1
30/31 August	Kakuka, Sayo, Kingamuviri and Muzirandulu	1 killed		5 killed 2 injured 1 raped	6
30 or 31 August	Masululwede near Ngite			1 injured	
3 September	Ngadi	2 injured	2 injured	2 injured 2 abducted (2 escaped)	
9 September	Matembo/ Nzuma/Mavivi/ Ngadi	4 killed		1 killed	5
16 September	Kididiwe				
18 September	Mbau/Kamango road	2 killed			2
19 September	Kokola			1 killed 2 injured 4 abducted	1
22 September	Kasinga				
22 September	Beni	4 killed		17 killed 11 injured 10 abducted	21
24 September	Oïcha			1 killed 16 abducted (3 escaped)	1
24 September	Makembi	1 killed			1
27 September	Kididiwe and "Point 46"				
28 September	Mukoko/ Matombo	1 killed		6 killed 3 injured 10 abducted	7
3 October	Kididiwe, Malolu and Kipeyayo				

4 October	Paida	8 killed 6 injured		2 killed	10
5-6 October	PK5/PK6/PK7 (Mbau/Kamango road)				
8 October	Kasinga				
9 October	Mayi Moya		1 injured		
9 October	Maibo near Mayi Moya			7 killed 3 injured	7
15 October	Boaba	2 killed 1 injured 3 abducted			2
20 October	Boikene	1 killed		12 killed 4 injured 11 abducted	13
20 October	Kimbau near Kokola	1 killed 3 injured			1
22 October	Paida			2 killed	2
23 October	PK5 (Mbau/Kamango road)			1 killed	1
24 October	Semuliki COB				
24 October	Oïcha			3 killed 3 injured 10 abducted (5 escaped)	3
28 October	Makumbo near Mbau			8 killed 3 injured 2 abducted	8
3 November	Mangboko	1 killed		7 killed 4 injured	8
3 November	Mambanike near Oïcha			1 killed 14 abducted (10 escaped)	1
3 November	Ngite/ Masulukwede			1 killed	1
5 November	Paida				
6 November	PK9 (Mbau/ Kamango road)				
8 November	Mulobia near Mayi Moya			1 killed	1
9 November	Silimbamba	6 killed 2 injured			6
		Totals: 60 killed 24 injured 6 abducted/ missing	Totals: 5 injured	Totals: 117 killed 42 injured 122 abducted/ missing 1 raped	Total: 177 killed

Whenever available, the Group specified the number of the abductees/missing people who managed to escape.

Annex 5: Map of the north-eastern part of Beni territory



Map by the United Nations, as edited by the Group

Annex 6: Map of Beni city depicting the roundabout and the road to Kasindi

The red arrows indicate the directions from where the assailants of the 22 September 2018 attack against Beni city came from, according to the eyewitness interviewed by the Group.



Image from Google Maps, annotated by the Group

Annex 7: Attack against Matembo on 9 September 2018

The account of the 22 September 2018 attack, as reported by that the eyewitness interviewed by the Group, differs from that of the 9 September 2018 attack against Matembo which was conveyed to the Group by the same person, who was also a direct witness of that attack.

First, the assailants' purpose in Matembo was apparently not to kill civilians. Indeed, the source, in his escape, accidentally bumped twice into two assailants who each told him which direction he should take. The source also heard the assailants' leader specifically instructing his troops not to kill, but to loot only. According to the source, the assailants shot and killed one civilian who was trying to escape with his goats. One local authority and MONUSCO sources actually confirmed the killing by gunshot of one civilian escaping with his goats, as well as the assailants' looting of the villagers' livestock.

Second, the source described men, women and children among the assailants. Some wore FARDC-like uniforms, but no bullet-proof jackets, while others wore cassocks and head covers. Some of the men carried firearms. Women and children carried machetes. They spoke Swahili.

Third, the source saw the assailants arriving in a jumble and making a lot of noise, whistling and ululating.

However, similarly as other recent attacks, the attack against Matembo was launched within a short timeframe of other attacks. Indeed, attacks were also launched against FARDC positions in Matembo, Nzuma and Ngadi and killed four FARDC soldiers.

Annex 8: Call by National Deputy Muhindo Nzangi Butondo to incite violent mobilization against attackers in Beni territory

Screen shots taken by the Group of Experts on 12 November 2018 of the Facebook account of National Deputy Muhindo Nzangi Butondo:

https://fr-fr.facebook.com/butontonzangi/posts/575209269619100?__tn__=K-R

Honorable Muhindo Nzangi Butondo
15 octobre, 05:23 · 🌐

HON MUHINDO NZANGI BUTONDO DE RETOUR DES PROFONDEURS DE BENI. APPEL URGENT A L'UNITÉ.

De Beni, à la sortie de l'Hôpital Général, après mon vaccin, je réponds à la question d'un journaliste, «Selon la version officielle de l'Armée c'est le Groupe MTM qui tue». Et j'ajoute que le Gouvernement Congolais, qui a lancé une chasse à l'homme au Grand Nord au motif que les assaillants sont locaux, doit avoir le courage de s'excuser auprès du peuple meurtri et libérer les personnes injustement incarcérés pour cette fin. «AMATWI SYAL'OWIRA KUGHUMA» Certains apprentis politiciens; dont un certain Leon Tsongo Flâneur aux propos naïseux; ont tenté dénaturer le message sur les réseaux sociaux.

MTM ne vient pas de NZANGI, je ne sais même pas comment le désigler, c'est une appellation déjà rendue publique par le Général MARCEL MBANGU au cours de ses entretiens avec les couches de Butembo et de Beni.

Le fait que ça crée un tollé quand Nzangi le sort de sa bouche est une preuve éloquente que notre armée est devenue Inaudible.

QUE RETENIR DU DRAME DE BENI

Pendant que nous perdons tout notre temps à nous chamailler sur les réseaux sociaux:

1. Nos pères, nos frères et soeurs, nos fils et filles sont massacrés en milliers ;

QUE RETENIR DU DRAME DE BENI

Pendant que nous perdons tout notre temps à nous chamailler sur les réseaux sociaux:

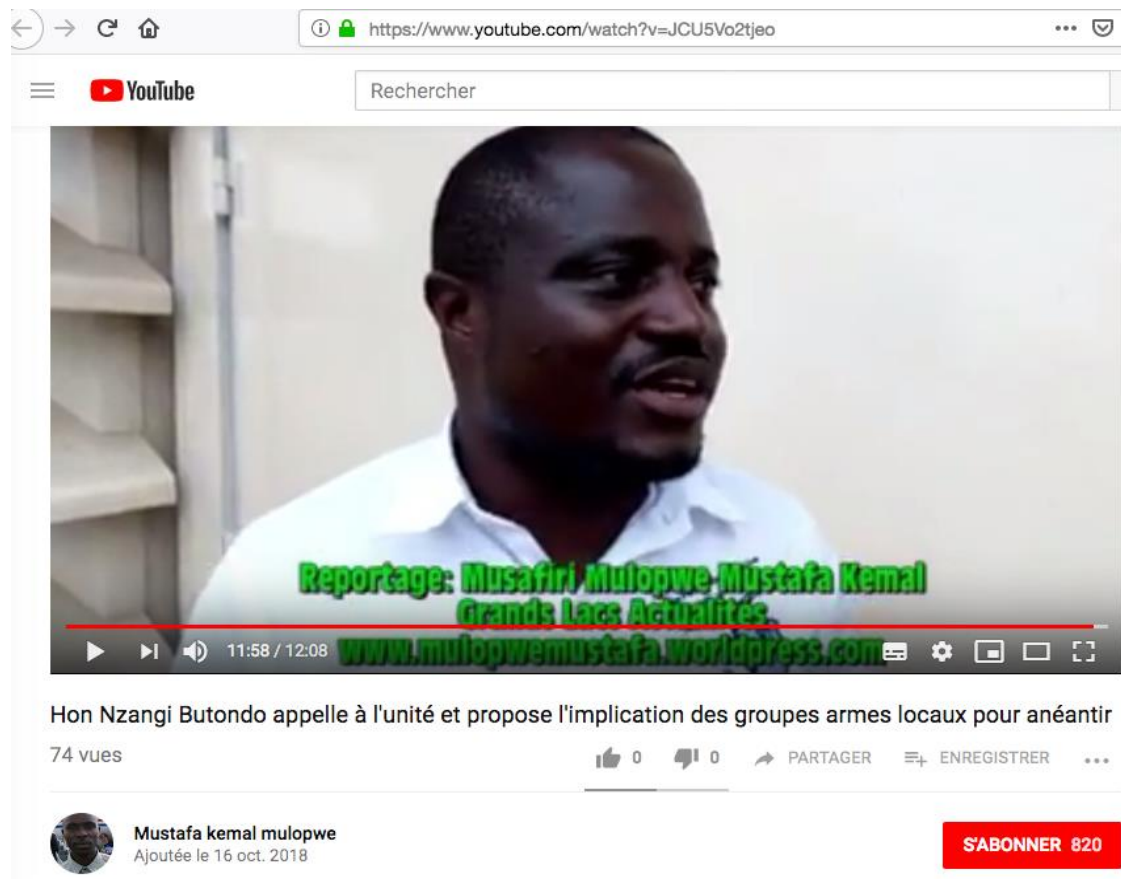
1. Nos pères, nos frères et soeurs, nos fils et filles sont massacrés en milliers ;
2. Nos enfants (notre avenir) sont pris en otage, rendus esclaves, lavés de cerveau et préparés pour devenir nos assassins dans les jours qui viennent.
3. Nos champs, nos maisons, nos villages et notre ville sont entrain d'être abandonnés.
4. Dans une courte vidéo tournée par moi même, dans les villages de Thenambo, Matombo et Kokola les larmes aux yeux j'observe impuissant comment les arbres poussent dans les maisons, des villages entiers complètement abandonnés.
5. C'est pas un film, dans la ville de Beni, une partie de la commune de Rwenzori est désertée par la population et la périphérie qui échappe au contrôle.
6. En ville de Beni, à Oicha, à Maimoya la route Principale est la ligne de démarcation entre deux mondes. Les cohortes des personnes de tous les âges quittent les habitations de l'est pour aller s'entasser dans les maisons à l'ouest.
7. Un nande n'entre pas dans un camp de déplacé. Aucun camps n'est visible au milieu de ce drame, par conséquent aucune aide humanitaire d'urgence sur place. En réalité dans les familles d'accueil, c'est la vraie famine qui s'annonce, les champs sont presque tous occupés soit par l'ADF ou le FARD. Impossible d'accéder.

8. Sur terrain une véritable cacophonie sur l'identité des assaillants. L'Armée démontre que c'est le Groupe MTN pour insister sur le caractère

Voir plus de contenu de Honorable Muhindo Nzangi Butondo :

Interview of National Deputy Muhindo Nzangi Butondo confirming his call on his Facebook account, available at <https://www.youtube.com/watch?v=JCU5Vo2tjeo> (last consulted on 12 November 2018)

Screen shot taken by the Group of Experts on 12 November 2018 on Youtube



The screenshot shows a web browser window displaying a YouTube video. The address bar shows the URL <https://www.youtube.com/watch?v=JCU5Vo2tjeo>. The YouTube interface includes a search bar with the text "Rechercher" and a video player. The video player shows a man in a white shirt speaking, with a green text overlay that reads "Reportage: Musafiri Mulopwe Mustafa Kemal Grande Lacs Actualités" and a URL "www.mulopwemustafa.wordpress.com". Below the video player, the video title is "Hon Nzangi Butondo appelle à l'unité et propose l'implication des groupes armes locaux pour anéantir", followed by "74 vues", "0" likes, "0" dislikes, and buttons for "PARTAGER", "ENREGISTRER", and a red "S'ABONNER 820" button. The channel name is "Mustafa kemal mulopwe" and it was added on "16 oct. 2018".

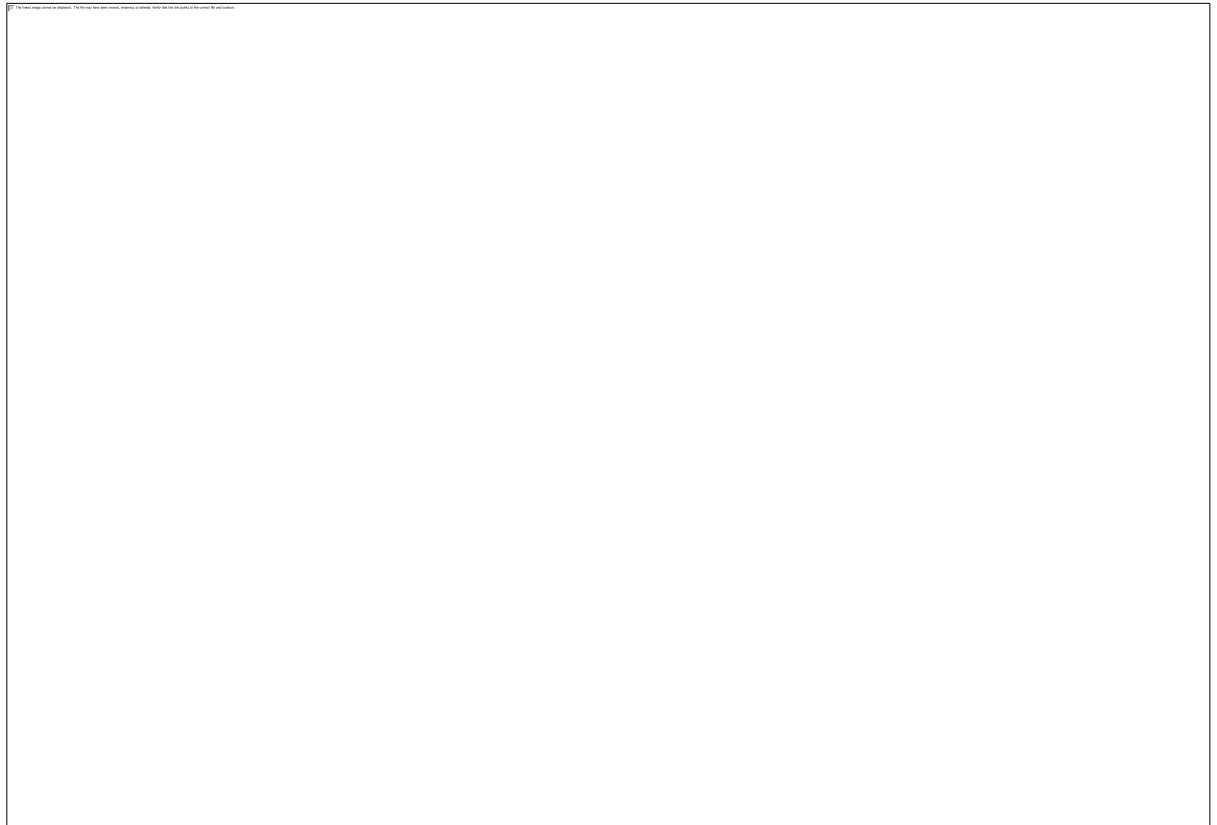
Annex 9: Details on the recruitment routes to Bijombo forest

The map below shows the routes that recruits took to arrive at the “P5” base of Bijabo, inside the Bijombo forest in the Democratic Republic of the Congo.

A dedicated group of recruiters appears to have consistently transported people from areas inside Burundi, Uganda, Kenya, South Africa, Mozambique and the Dzaleka refugee camp in Dowa District, Malawi, to a house in a Bujumbura neighborhood. Most people boarded public buses to Bujumbura. The parties of new recruits, often between 25 and 30, left the house around 8:00 p.m., travelled southward toward Rumonge and after about an hour or 50 kilometres, turned right, on a dirt road to the shores of the lake where a motorized pirogue brought them to the Congolese side.

Most of the ex-combatants described having landed in the Ubwari peninsula where they were received and hosted by local fighters they described as being part of Maï Maï Yakutumba. One ex-combatant who travelled the route in January 2018, stated that the pirogue had taken his group to Mizimu, a small village at the tip of the Ubwari peninsula. Other combatants claimed that the route at some point, between February and March 2018, changed, with the pirogues landing directly on the Congolese mainland without stopping in Ubwari, much further north. These recruits were assisted by another Maï Maï group, which they could not identify but one ex-combatant claimed they spoke Bembe. All recruits were received by a mobile group of armed men, usually between 10 and 12, coming from Bijabo who took them on a three-day journey to Bijabo.

One former combatant described having crossed the Rusizi river together with six other recruits in February 2018.



Map by the United Nations, as edited by the Group

Annex 10: List of validated mines in Masisi territory as of October 2018

REPERTOIRE DES SITES MINIERES QUALIFIES ET VALIDES "VERTS" EN PROVINCE DU NORD-KIVU					
N°ordre	Dénomination	Minerais extraits	Code	Statut du site(qualification & validation)	observation
1. TERRITOIRE DE MASISI					
01	D3 BIBATAMA	Coltan	PE/4731/MHI/NK/Mines/Cert/001/2014	Vert	AR.MIN.0078 du 21FEV.2014
02	D2 MATABA	Coltan	PE/4731/MHI/NK/Mines/Cert/002/2014	Vert	AR.MIN.0078 du 21FEV.2014
03	D2 BIBATAMA	Coltan	PE/4731/MHI/NK/Mines/Cert/003/2014	Vert	Idem
04	D4 GAKOMBE	Coltan	PE/4731/MHI/NK/Mines/Cert/004/2014	Vert	Idem
05	LUWOWO	Coltan	PE/4731/MHI/NK/Mines/Cert/005/2014	Vert	Idem
06	BUNDJALI	Coltan	PE/4731/MHI/NK/Mines/Cert/006/2014	Vert	Idem
07	KOYI	Coltan	PE/4731/MHI/NK/Mines/Cert/007/2014	Vert	Idem
08	BIHULA	Coltan & Cassitérite	CN/Rub/NK/Mines/Cert/008/2014	Vert	Idem
09	MULULU	Coltan	CN/Rub/NK/Mines/Cert/009/2014	Vert	Idem
10	D6 MUFUZI	Coltan	PV/NK/Mines/Cert/010/2014	Vert	Idem
11	KATAHENDA	Cassitérite	PE76/SAK/NK/Mines/Cert/0011/2014	Vert	Idem
12	BISHASHA	Wolframite	PE76/SAK/NK/Mines/Cert/0012/2014	Vert	Idem
13	NYAMUKUBI	Cassitérite	PE76/SAK/NK/Mines/Cert/0013/2014	Vert	Idem
14	LUZIRANTAKA	Or	PE76/SAK/NK/Mines/Cert/0014/2014	Vert	Idem
15	LWIZI	Or	PE76/SAK/NK/Mines/Cert/0015/2014	Vert	Idem
16	BIRAMBO	Coltan	PE76/SAK/NK/Mines/Cert/001/2014	Vert	Idem
17	KAMATALE	Coltan & Cassitérite	PE76/SAK/NK/Mines/Cert/002/2016	Vert	AR.MIN.0004 du 02 FEV.2016
18	KAMATEMBE	Coltan & Cassitérite	PE76/SAK/NK/Mines/Cert/003/2016	Vert	Idem
19	KATEMBE	Coltan	PE76/SAK/NK/Mines/Cert/0017/2014	Vert	AR.MIN.0078 du 21FEV.2014
20	KARUBA-LUSHAKI	Coltan	Néant	Vert	AR.MIN.0078 du 21FEV.2014
21	SHAKUBANGWA	Coltan	PE76/SAK/NK/Mines/Cert/004/2016	Vert	AR.MIN.0004 du 02 FEV.2016
22	RUKUNDA	Cassitérite	PE76/SAK/NK/Mines/Cert/005/2016	Vert	Idem
23	MUHISI	Coltan	PE76/SAK/NK/Mines/Cert/006/2016	Vert	Idem
24	MUTANGA	Coltan & Cassitérite	PE76/SAK/NK/Mines/Cert/007/2016	Vert	Idem
25	KIBANDA	Coltan & Cassitérite	SA.Kib/NK/Mines/Cert/008/2016	Vert	Idem
26	RUBONGA	Coltan & Cassitérite	KA.Sha/NK/Mines/Cert/009/2016	Vert	Idem
27	MUSHWAU/MABO A	Cassitérite	BA.Mu3/NK/Mines/Cert/010/2016	Vert	Idem
28	RWANDANDA	Coltan	NK.Mug/NK/Mines/Cert/011/2016	Vert	Idem
29	KATOVU/KALOBA	Coltan	Ma.K/NK/Mines/Cert/012/2016	Vert	Idem
30	MUHO-NYAKAGESI	Coltan	PE76/SAK/NK/Mines/Cert/013/2016	Vert	Idem
31	LUTINGITA	Coltan & Cassitérite	PE76/SAK/NK/Mines/Cert/014/2016	Vert	Idem
32	KAHENEREZO	Coltan	MAS/NK/Mines/Cert/015/2016	Vert	Idem
33	KILUKU	Coltan	BAR.Si/NK/Mines/Cert/016/2016	Vert	Idem
34	NYENGE/BUKOMB O	Cassitérite, Or et Coltan	MB/KIS/NK/Mines/Cert/0029/2016	Vert	AR.MIN.0808 du 10 NOV.2016
35	PIKI	Coltan	HKMWEN/NK/Mines/Cert/0030/2016	Vert	Idem
36	MUTIRI	Coltan	MAM/TU/NK/Mines/Cert/0031/2016	Vert	Idem
37	KAVUTA	Coltan	BUG/KALO/NK/Mines/Cert/0032/2016	Vert	Idem
38	SHAKINGI KASHOVU	Cassitérite	SHA/BLA/HIS/NK/Mines/Cet/0001/2017	Vert	AR.MIN.0002 du 09 JANV.2018
39	MUHANGA	Cassitérite	MUH/BUA/JEMA/NK/Mines/Cert/0002/2017	Vert	Idem
40	NDAHIMBWA	Cassitérite	NYAM/MUPM/PE76/NK/Mines/Cert/0003/2017	Vert	Idem
41	OSSO LUWOGHO	Coltan	BITO/ MUPM/PE76/NK/Mines/Cert/0004/2017	Vert	Idem
42	NYAGISENYI	Coltan	BITO/ MUPM/PE76/NK/Mines/Cert/0005/2017	Vert	Idem
43	NYAKAJANGA KANYAMITSINDO	Cassitérite	NYAM/MUPM/PR8592/NK/Mines/Cert/0006/2017	Vert	Idem
44	NYABIBWE NK	Cassitérite	NYAM/MUPM/PR8592/NK/Mines/Cert/0007/2017	Vert	Idem
45	BUHUMBA	Cassitérite	KILO/MUPM/PR13784/NK/Mines/Cert/0008/2017	Vert	Idem
46	MUSHAKI NYAMIRAZO	Coltan et Cassitérite	xxxxxxxxxxxx	Vert	Idem
47	GUKUNDIZO	Coltan et Cassitérite	HUM/MUPK/PE76/NK/Mines/Cert/0009/2017	Vert	Idem
48	KASHAKI LUSHOA	Cassitérite	KAR/MUPK/PE76/NK/Mines/Cert/0010/2017	Vert	Idem
2. TERRITOIRE LUSHOA					

Document obtained by the Group from the Mining Division, North Kivu province, in October 2018

Annex 11: Sacks of smuggled coltan awaiting a potential buyer along the Masisi-Goma route



Photo by the Group of Experts in October 2018

Annex 12: Part of the reply that the Société Minière de Bisunzu (SMB) sent to the Group in April 2018



SOCIETE MINIERE DE BISUNZU

ID.NAT. : 5-910-N79880N ; RCCM : GOM/RCCM/14-B-0009 ;

NIF: A1407282G; IMPORT-EXPORT: G/007-14/I00889E/X

1. Mining Statistics

Please consult the attached excel spreadsheet table providing mineral production statistics.¹

The quantity lost by SMB Sarl each year represents more than 50% of the production of our mine. An estimated 500 plus tons of mineral production is lost each year due to smuggling. Officially, only between 10 and 15 tons of coltan minerals from SMB Sarl production are caught or recovered by government services each year. This portion of recovered minerals is greatly inferior in comparison to the rest of the smuggled minerals that succeed to reach their final destination in the neighboring country of Rwanda, or which are smuggled by buying entities—registered especially, in Goma and Bukavu—who declare false origins for these minerals. Please find attached in appendix videos² relating to fraud caught during the previous year of 2017. These videos really emblematically illustrate the global issue of fraud.

2. On the SAKIMA letter of November 10th, 2017

Addressed to the Provincial Division's Chief of Mines, South Kivu

Regarding a letter from SAKIMA dated November 10th, 2017, accusing SMB Sarl of claiming 2300 Kg of minerals: we contest this letter and the allegations contained therein. We have never had an ore dispute between our company SMB and SAKIMA in South Kivu Province or in the city of Bukavu regarding 2300 Kg of minerals.

¹ In appendix, an excel spreadsheet table containing statistics representing PE4731 between January 2017 and March 2018

² In, Google Drive <https://drive.google.com/open?id=1CXsmxAvnngRbbnWfJohJmrx44Plq2VA9>

3. Fight Against Fraud:

Industrial Guard, Mine Police, and Delimitation of the Mining Perimeter

In order to improve the traceability of minerals, SMB SARL has taken the following measures to combat fraud:

Industrial Guard

The law in the Democratic Republic of Congo authorizes those with mining rights to form and supervise an industrial guard for the surveillance and safety of their workers and of their production operations within the mining perimeter.

Thus, according to Article 8 of Annex IV of the Mining Regulations, which stipulates that every holder of a mining perimeter is obliged to organize the safety of the mine, its warehouses; and on the recommendations of the National Commission against Mining Fraud (CNLFM³) North Kivu, and the Provincial Minister of Mines to strengthen traceability, and actively fight against fraud and mineral smuggling; In September 2017, we sent a letter⁴ to the Governor of North Kivu Province seeking his authorization, as required by the procedure, for the training of the Industrial Guard (IM) to ensure the safety of the mine and SMB Sarl warehouses.

By letter N ° 01/1168 / CAB / GP-NK / 2017 dated October 12, 2017, the Governor authorized⁵ SMB Sarl to train its Industrial Guard. On this basis, SMB Sarl sent a letter⁶ requesting personnel training from the National Police Academy (PNC) in Mugunga, North Kivu for the formation of our Industrial Guard.

The training of 30 Industrial Guardians lasted 30 days, during which they were trained namely regarding the protection of vital facilities, enforcement of traceability, safe guarding of human rights, and adherence to mining legislation.

On Monday November 27th, 2017, a ceremony⁷ of completion was conducted at the Mugunga National Police Academy in honor of all the trainees who completed the program and officially became industrial guardians. The completion ceremony was

³ In appendix, the Minutes of the technical meeting of 25 July 2017 held at the initiative of the CNLFM North Kivu

⁴ In appendix, the Letter to the Governor of North Kivu Province

⁵ In appendix, the letter n ° 01/1168 / CAB / GP-NK / 2017 of October 12th, 2017 authorizing SMB Sarl to form its Industrial Guard

⁶ En annexe, notre correspondance référencée 195/SMB/GM-NK/10/2017 demandant la formation de cette Garde Industrielle

⁷ See the attached press video

held in the presence of all the stakeholders of the mining sector in North Kivu that were invited for the occasion. This new Industrial Guard was deployed as of December 4th 2017 at the SMB Sarl concession PE 4731 in Masisi. All the proper authorities and stakeholders were again notified⁸ of this deployment.

The Mine Police

In the spirit of strengthening our arsenal in the fight against mining fraud, SMB Sarl signed a sentinel contract with the Congolese National Police in order to support the traceability reinforcement measures undertaken by SMB Sarl management and its Industrial Guard. By signing the contract with the police, all police enforcement personnel not invited by SMB Sarl had to vacate our mining perimeter.

Delimitation of SMB Sarl Perimeter

One of the arguments used by fraudsters to steal our minerals was that our perimeter (PE 4731) was superimposed on that of SAKIMA (PE 76) and that there existed a confusion of limits. Based on Article 31 of the Congolese Mining Code and in line with the recommendations of the Minutes of the Technical Meeting of 25 July 2017, held by initiative of the CNLFM North Kivu on the issue of supply chains in the territory of Masisi, and the Minutes of Adoption of August 11, 2017 by all stakeholders—especially in point 2—SMB Sarl has proceeded since February 2018 to complete a total demarcation of our perimeter and it turns out that our concessions numbered PE 4731 is not superimposed or confused with that of SAKIMA in Masisi numbered PE 76. See the Delimitation or Bornage PV⁹ of February 28, 2018.

4. Other Efforts by SMB Sarl in the Fight Against Mining Fraud

- SMB Sarl employs a traceability and anti-fraud team made up of 16 experienced officers and managers to monitor the supply chain and contribute to the fight against mining fraud and smuggling.

⁸ In appendix, the SMB Sarl Communiqué n° 002/2017 of December 8 2017

⁹ In appendix, the Boundary Minutes No. CAMI / 001/2018 of February 28, 2018

- SMB Sarl provided support to the Provincial Ministry of Mines by donating two motorcycles, in April 2016, to facilitate the mobility of its agents as they fight against mining fraud.
- SMB Sarl regularly writes to and informs State services to denounce cases involving fraud or interrupt the proper supply chain of minerals.
- Regular, yet answered, mineral sequestration from our PE 4731 to ITRI and its ITSCI labeling system. In fact, ores from our mining perimeter are sent to SAKIMA for labeling on behalf of the latter and sent to contracting treatment entities with SAKIMA in Goma. Consult our correspondence in annex¹⁰.
- SMB Sarl has sounded the alarm to ITRI and ITSCI, cautioning against the fact that under its current labeling system minerals are rerouted from our concession and then tagged / attributed to other sites. Specifically, SMB Sarl minerals are illegally tagged and attributed to SAKIMA then sent to Comptoirs in Goma that have signed contracts with SAKIMA.

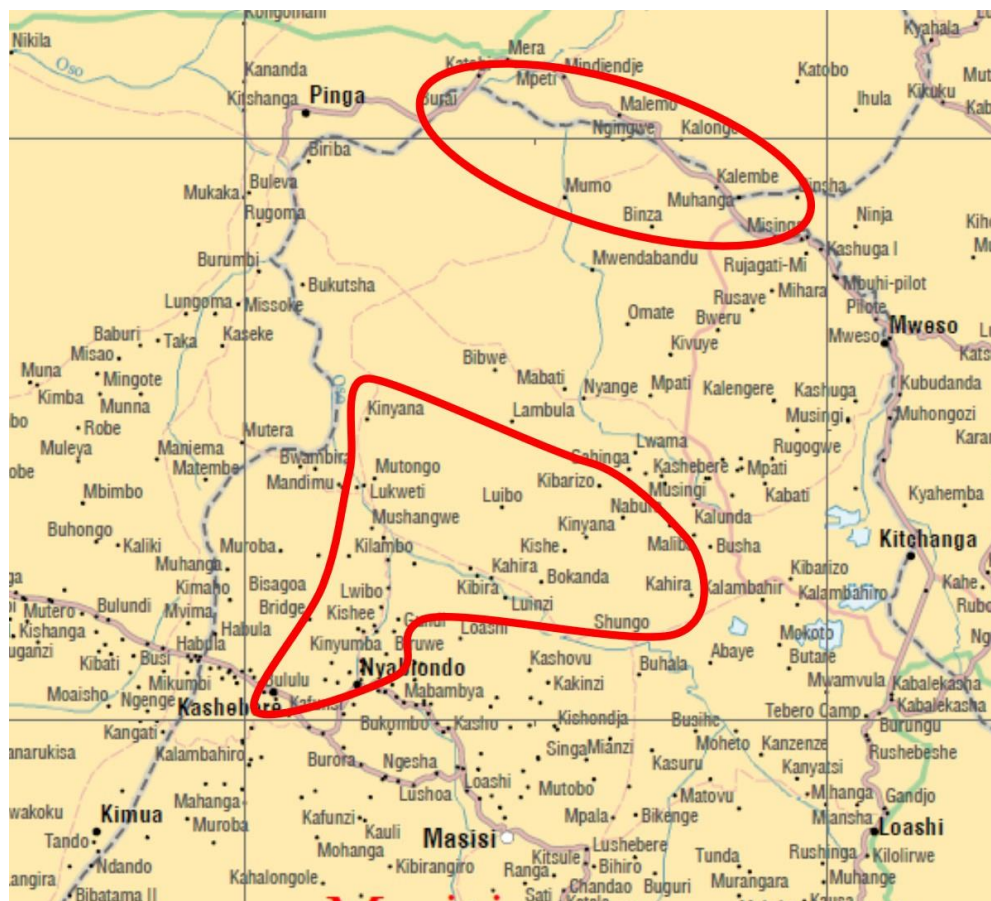
Annex 13: Clashes between armed groups in Masisi territory

The map below indicates the areas with the most clashes between armed groups in Masisi territory since July 2018.

Over 30 clashes were reported between armed groups in Masisi territory of North Kivu province. Most of these incidents took place in Bashali chefferie and Banyungu sector, but there were also some attacks in the northern part of Katoyi sector. At least 60 combatants were killed in several of these small incidents. Most of the fighting happened in the broader surroundings of Lukweti, the former headquarters of APCLS-Janvier.

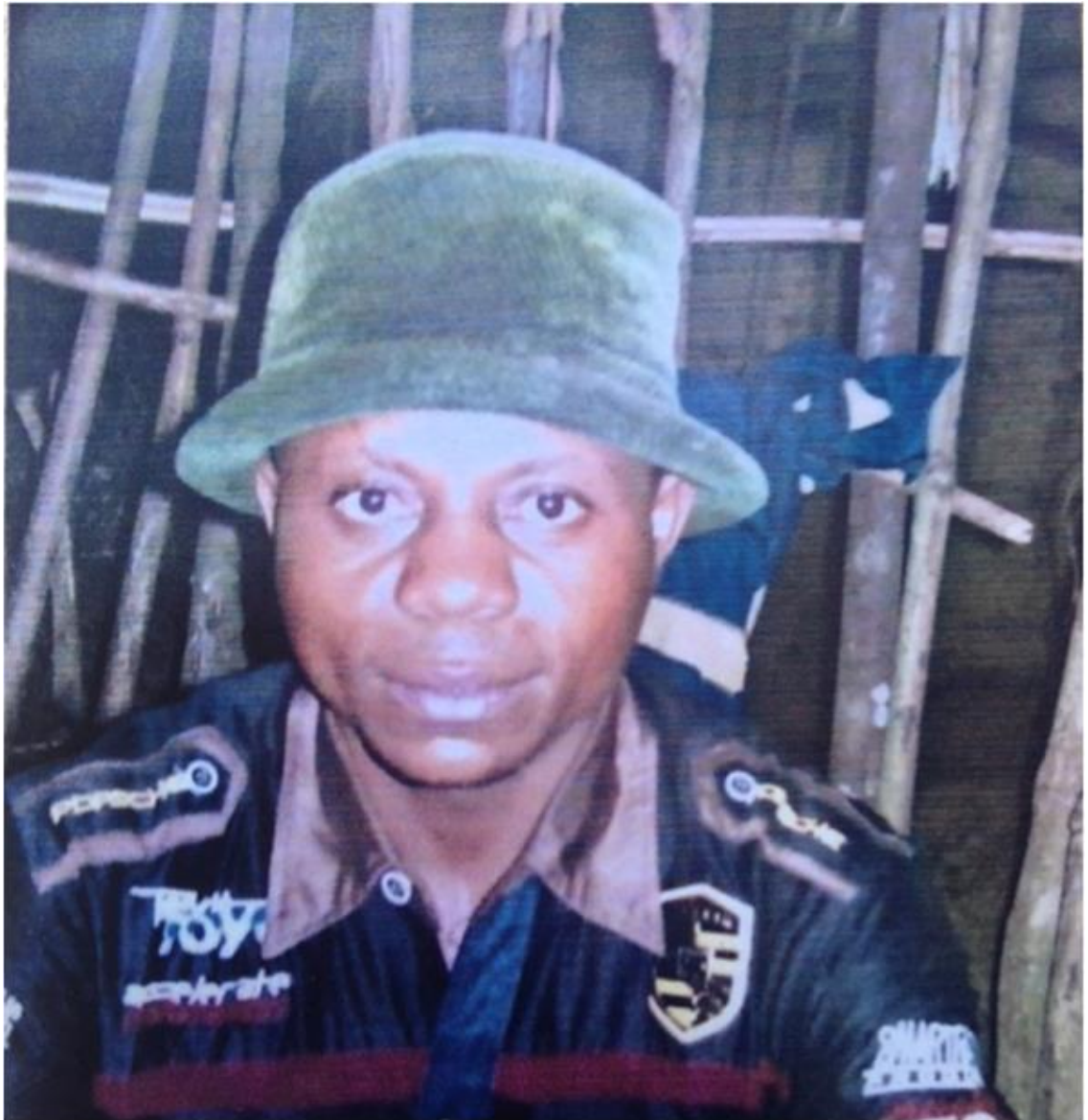
Since September 2018, an increase of attacks was observed on the Pinga-Mweso axis in the vicinity of Kalembe and Kashuga involving NDC-R, APCLS-Janvier and CNRD combatants.

The high number of incidents also had an impact on the local population. At least 31 civilians were killed during attacks, and thousands of IDPs took shelter in the vicinity of Nyabiondo and Kitchanga.



Map by the United Nations, as edited by the Group

Annex 14: Picture of Masudi Alimasi Kokodikoko provided to the Group by two different sources from civil society



Annex 15: Maps of relevant locations in Shabunda territory and Google Earth image of Lubila



Maps by the United Nations, as edited by the Group

Location of Lubila based on the GPS coordinates provided to the Group by an NGO (2°47'30.37"S, 28°0'56.11E). However, several sources indicated that Lubila is closer to Isezia than to Kigulube, and more directly south of Isezia.



Annex 16: Other instances of rape and recruitment and use of child soldiers by Raia Mutomboki factions

Based on the interviews conducted by the Group, including with 18 additional rape victims, the Group found that, at least since the beginning of 2018, various Raia Mutomboki factions committed widespread and systematic acts of sexual violence in Shabunda territory as well as at the limit of the neighbouring Walungu territory.

Though the Group could not confirm which specific factions were involved, it notably established that armed Raia Mutomboki elements gang raped:

- At least eight women, aged between 27 and 70,¹ in the vicinity of the villages of Kamungini, Kiluma and Keba (close to Kigulube) in mid-April 2018;²
- At least five women, aged between 25 and 55, in the vicinity of the village of Busolo/Kabogosa, at the limit between Shabunda and Walungu territories, in April 2018;
- At least four women,³ aged between 37 and 43, abducted from Nzovu on 10 October 2018. The rapes, perpetrated over a period of three days, followed a modus operandi similar as that used by the Raia Mutomboki Kokodikoko in September 2018. The four interviewed rape victims reported that the Raia Mutomboki elements who raped them also forcibly recruited and used several child soldiers, including some as young as eight, ten and twelve years old.

Other reliable information provided to the Group indicates higher numbers of rape victims, but the Group was not able to investigate all reported instances.

¹ The eldest woman was raped once.

² One victim said it was around May 2018.

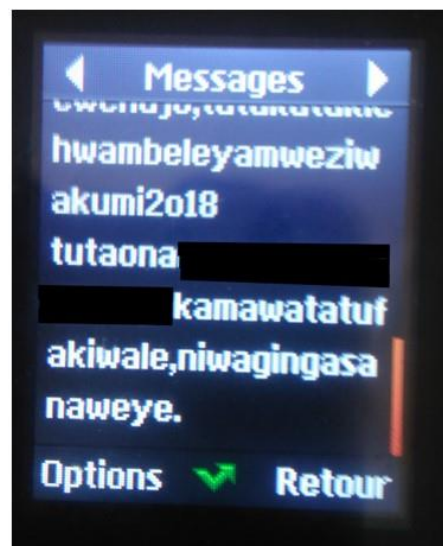
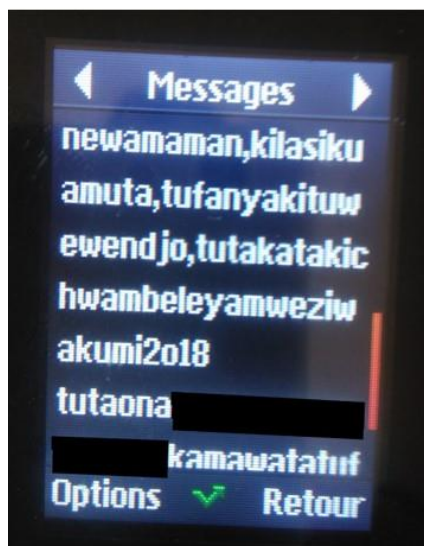
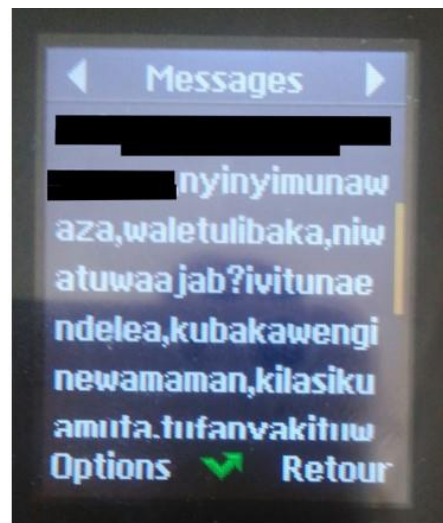
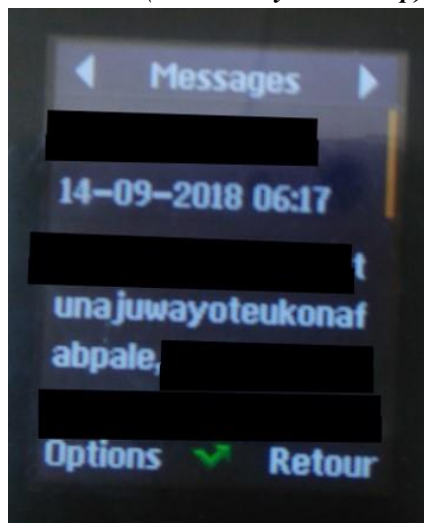
³ The four victims and two sources from the civil society told the Group that 19 women in total were abducted and raped.

Annex 17: Death threats SMS received by one person assisting rape victims from Shabunda territory

All three SMS were sent from the same phone number.

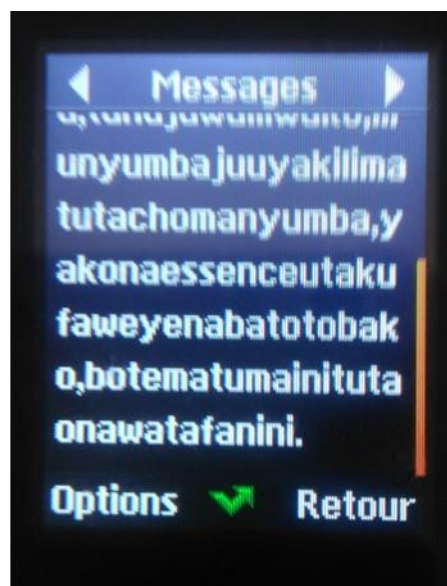
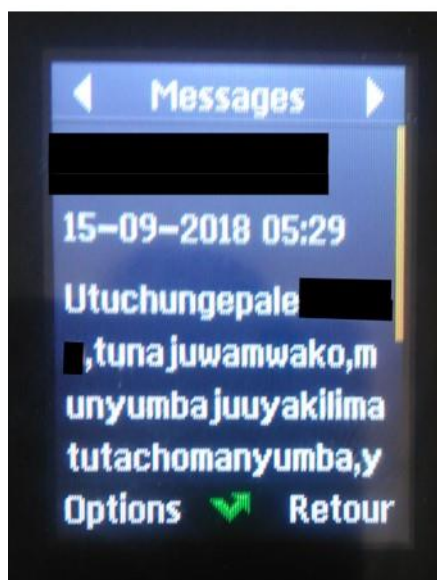
Photos and translations by the Group

First SMS (redacted by the Group)



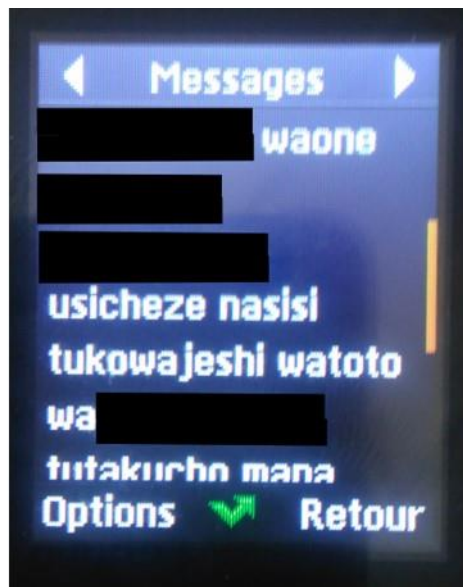
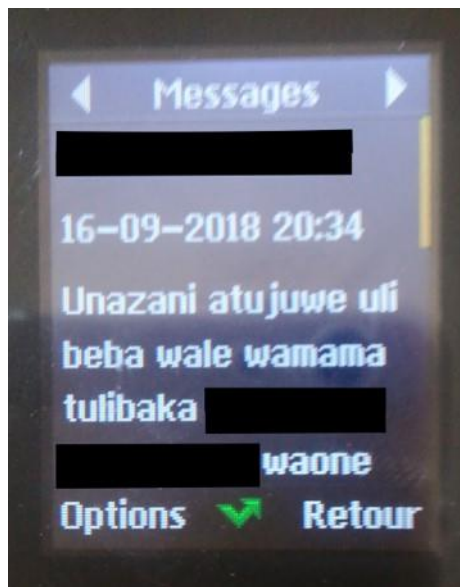
Translation:

[Redacted] we know what you are doing there, you [redacted]. You believe that these women whom we have raped are special? We will continue raping other women every day and you will do nothing. We will cut your head before October 2018 and we will see if [redacted] will do anything. They are idiots like you.

Second SMS (redacted by the Group)

Translation:

Wait for us in [redacted]. We know your home, your house on the hill, we will burn it with petrol. You will die with your children and we will see what they will do to us.

Third SMS (redacted by the Group)

Translation:

You believe that we do not know that you brought the women we raped at [redacted]. Do not play with us, we are military native from [redacted]. We will burn you, your kids and your entire house with petrol and we will rape again these idiots.

Annex 18: List of validated mine sites in Walungu territory

MINISTÈRE DES MINES
Le Ministre

ANNEXE A L'ARRETE MINISTERIEL N° 0571 /CAB.MIN/MINES/01/2014 DU 23 SEP 2014 PORTANT QUALIFICATION ET VALIDATION DES SITES MINERS DES TERRITOIRES DE KABARE, MWENGA ET WALUNGU DANS LA PROVINCE DU MANIEMA

N°	Sites miniers			Qualification/Validation		Observations	
	Dénomination	Territoire	Minerais visés ou extraits	Code	Vert, Jaune, Rouge		Validé
01	MUHINGA	Kabare	Cassitérite	PR5886/CEP/SK/MINES/CERT/0099/2014	Vert	Validé	
02	CHEMSEKE	Walungu	Cassitérite, Wolframite	PR5886/CEP/SK/MINES/CERT/010/2014	Vert	Validé	
03	CHAMINYAGO	Walungu	Cassitérite	PR5886/CEP/SK/MINES/CERT/011/2014	Vert	Validé	
04	MAMANGA	Walungu	Cassitérite	PR5886/CEP/SK/MINES/CERT/012/2014	Vert	Validé	
05	KABONGO	Walungu	Cassitérite, Wolframite et Or		-	-	Chantier abandonné
06	MISELA	Mwenga	Cassitérite	PR1574/BRCM/SK/MINES/CERT/013/2014	Vert	Validé	
07	MAYENGO	Mwenga	Cassitérite	PR3872/BRCM/SK/MINES/CERT/014/2014	Vert	Validé	
08	KAKULU	Mwenga	Cassitérite	PR1575/BRCM/SK/MINES/CERT/015/2014	Vert	Validé	
09	WUMBI	Mwenga	Coltan	PR1575/BRCM/SK/MINES/CERT/016/2014	Vert	Validé	

Légende :
 CEP : Congo ECO Project
 CERT : Code de Certification
 BRCM : Banro Congo Mining
 PE : Permis d'Exploitation
 PR : Permis de Recherches
 SK : Sud-Kivu

Fait à Kinshasa, le 23 SEP 2014
 Martin KABWEMBELO

1 WALUNGU ET MWENGA
 L'Etat valide
 Le 25/09/2017

2014/01/01 - 2014/01/01
 Tel : (00243) 01 512 1477
 Site Web : www.rnmsk.cd

Annex 19: Letter from the Rwandan authorities

REPUBLIC OF RWANDA



PERMANENT MISSION OF THE REPUBLIC OF RWANDA TO THE UNITED
NATIONS
NEW YORK

Ref: RPM/583/29.08/D/18

29th August 2018

Excellency,

Reference is made to the final report by the UN Group of Experts on the Democratic Republic of Congo (S/2018/531) transmitted to the President of the Security Council on 20th May 2018. Reference is also made to the letter from the Group of Expert dated 26th October 2017. The Government of Rwanda would like to make the following clarifications:

▪ **Gold production and export figures of Rwanda in 2017**

Rwanda produced and exported 2.4 tons of unwrought gold for the entire year of 2017 as opposed to 1 ton per month as indicated in the final report. Gold in Rwanda is produced by scattered artisanal miners in the Northern, Western and Southern part of the country.

▪ **Gold figures from DRC transiting through Rwanda in 2017**

In 2017, 46.01 kilograms of gold from DRC transited through Rwanda to UAE. The list of names of exporters and destinations of gold which transited through Rwanda from DRC is enclosed.

▪ **Steps taken by GOR to ensure existing ICGLR legislation concerning the export of gold are enforced by relevant authorities.**

For the 3Ts (Tantalum, Tin and Tungsten), Rwanda implements two minerals supply-chain due diligence mechanisms. The first is the ITSCI system (<https://www.itsci.org/>), an internationally recognized system operating in Burundi and Eastern DRC. The second is known as Better Sourcing Program (<https://bettersourcing.io/>). Both systems have in-country representatives. Rwanda also issues ICGLR Mineral Export Certificates, with a specific team dedicated to working on the 3Ts.

With regard to gold whose trend of exports is making it increasingly relevant for Rwanda to focus on due diligence mechanisms, the country, through its national agency in charge of minerals, is collaborating with the ICGLR Secretariat and other ICGLR Member States on the regional initiative aiming to develop ICGLR's due diligence strategy for gold.

Rwanda actively participates in discussions to develop this gold strategy, as observed in

124 East 39th Street
New York, NY 10016

Tel: +1 212-679-9010
Fax: +1 917-591-9279

Email: ambanewyork@gmail.com
ambanewyork@minaffet.gov.rw

the last two events organized by the ICGLR Secretariat: Regional Mineral Exporters Conference in the Great Lakes Region (Nairobi, March 2017) and the ASM Gold Experts Meeting (Arusha, March 2018).

In addition, we have been following gold traceability and certification initiatives in DRC, including the 'Just Gold Project' in Mambasa Territory, Ituri province (<https://impacttransform.org/en/work/project/just-gold/>); and the 'Capacity Building for Responsible Minerals Trade' in Walungu Territory, South Kivu (<http://www.tetrattech.com/en/projects/capacity-building-for-responsible-minerals-trade>). Our objective is to find out effective options to successfully trace conflict-free and legal gold while making an economic case.

▪ **The current state of cooperation and coordination between GOR and the DRC to reduce the illegal exploitation and smuggling of natural resources in the DRC.**

Control mechanism on gold smuggling: Rwanda Customs signed an MOU with DRC Customs back in 2011, and among other elements, the MOU calls for exchange of information on cross border fraud and smuggling. When traceability requirements were established in 2011, we managed to intercept over 100 tons of tin that we handed over to DRC officials in 2011. As the DRC enforced traceability mechanisms, there has been no smuggling of minerals across the border.

Cooperation and coordination efforts between Rwanda and DRC can be strengthened further, since both countries are Member States of ICGLR. Representatives of both countries often meet and exchange ideas and initiatives to improve the regional certification mechanism, this is done through meetings and conferences organized by the ICGLR Secretariat for all ICGLR member states. The Government of the Republic of Rwanda is open to further improvement of cooperation with DRC and other ICGLR member states to fight illegal exploitation of minerals in the region.

Within the Rwanda Revenue Authority we do have a special department in charge of smuggling and revenue protection, this works hand in hand with other government agencies to curb smuggling across the borders and within the country.



Valentine Rugwabiza,
Ambassador and Permanent Representative



H.E. Ambassador Mansour Al-Otaibi

Chair, Security Council Committee established pursuant to resolution 1533 (2004) concerning the Democratic Republic of the Congo.

New York

124 East 39th Street
New York, NY 10016

Tel: +1 212-679-9010
Fax: +1 917-591-9279

Email: ambanewyork@gmail.com
ambanewyork@minaffet.gov.rw

TRANSIT OF MINERALS THROUGH RWANDA IN 2017

S/No	EXPORTER	COUNTRY OF EXPORT	COUNTRY OF DESTINATION	NET WEIGHT (KG)
1	Mines Propress sarl (Bukavu-SUD KIVU)	Democratic Republic of Congo	United Arab Emirates	34.51
2	Propress sarl (SUD KIVU)	Democratic Republic of Congo	United Arab Emirates	6.5
3	OBWIN SARL (BUKAVU)	Democratic Republic of Congo	United Arab Emirates	5
Total				46.01

Annex 20: Examples of Gold exported by Bullion Refinery Ltd in September and November 2018

BULLION REFINERY
 Madhvani Business Park, 5th Industrial Street,
 P.O.Box 24221, Kampala - Uganda
 +256 758 422 292
 bullionrefinery@gmail.com
 bullionrefinery.com

Bullion Refinery Ltd.
 Madhvani Business Park, 5th Industrial Street,
 P.O.Box 24221, Kampala - Uganda
 +256 758 422 292
 bullionrefinery@gmail.com
 bullionrefinery.com

PROFORMA INVOICE

Reference: BRL2018-1109
 Date: 09-November-2018

DELIVER TO:
 Coda Jewellery LLC,
 1st Floor, Office 101
 Al Buteen Building
 Deira Gold Souk,
 Dubai - United Arab Emirates
 Tel: +971 4 251 8362 / +971 56 148 077
 Email: 2002shree@gmail.com
 TRN: 100 021 855 000 003

SHIPPER
 Bullion Refinery Ltd
 Warehouse N6B,
 Madhvani Business Park
 5th Industrial Street
 Kampala - Uganda
 Tel: +256 758 422 292

REPUBLIC OF UGANDA
 UGANDA REVENUE AUTHORITY
 P.O. BOX 7119 KAMPALA
 09 NOV 2018
 ENTEBBE
 CUSTOMS DEPARTMENT

MODE OF TRANSPORT	TOTAL PACKAGES	TOTAL NET WEIGHT (GRAMS)
Door to Door Shipment AWB 176-0138 4633	2	53,609.30

NO.	DESCRIPTION	WEIGHT (GRAMS)	AMOUNT (USD)
1	8 pcs of Gold Bars Purity 999.9	53,609.30	2,109,659.14
2			
3			
TOTAL VALUE (USD)			2,109,659.14

For and on behalf of Bullion Refinery Ltd

Melting, Refining & Exporting Fine Gold Bars Worldwide

BULLION REFINERY
 Madhvani Business Park, 5th Industrial Street,
 P.O.Box 24221, Kampala - Uganda
 +256 758 422 292
 bullionrefinery@gmail.com
 bullionrefinery.com

Bullion Refin
 Madhvani Business Park, 5th Industrial Street,
 P.O.Box 24221, Kampala - Uganda
 +256 758 422 292
 bullionrefinery@gmail.com
 bullionrefinery.com

PROFORMA INVOICE

Reference: BRL2018-0928
 Date: 28-September-2018

DELIVER TO:
 Coda Jewellery LLC,
 1st Floor, Office 101
 Al Buteen Building
 Deira Gold Souk,
 Dubai - United Arab Emirates
 Tel: +971 4 251 8362 / +971 56 148 077
 Email: 2002shree@gmail.com
 TRN: 100 021 855 000 003

SHIPPER
 Bullion Refinery Ltd
 Warehouse N6B,
 Madhvani Business Park
 5th Industrial Street
 Kampala - Uganda
 Tel: +256 758 422 292

REPUBLIC OF UGANDA
 UGANDA REVENUE AUTHORITY
 P.O. BOX 7119 KAMPALA
 28 SEP 2018
 ENTEBBE
 CUSTOMS DEPARTMENT

MODE OF TRANSPORT	TOTAL PACKAGES	TOTAL NET WEIGHT (GRAMS)
Door to Door Shipment 176 9595 2080	6	150,534.83

NO.	DESCRIPTION	WEIGHT (GRAMS)	AMOUNT (USD)
1	23 pcs of Gold Bars of Purity 999.9	150,534.83	5,735,167.22
2			
3			
TOTAL VALUE (USD)			5,735,167.22

For and on behalf of Bullion Refinery Ltd

Melting, Refining & Exporting Fine Gold Bars Worldwide

Photo by the Group in November 2018

Annex 21 : Sponge Grenade SIR-X 40x46mm



Source: FARDC

Annex 22: Eastpac International L.L.C

PIL PACIFIC INTERNATIONAL LINES (PTE) LTD
 (Incorporated in Singapore) CO. REG. NO 1957000901
 PORT-TO-PORT OR COMBINED TRANSPORT BILL OF LADING

1/3 ORBL
 22/10/18

Shipper: EASTPAC INTERNATIONAL L.L.C
 P.O. BOX-3105, DUBAI, U.A.E.
 MONTRE
 AIR

Bill of Lading No. JIB800091400
 Booking No. JIB800091400
 Export Reference:

Pre-Carriage by: Place of Receipt: DJIBOUTI
 Vessel/Voyage Number: PORT CONVOYIN 104F Port of Loading: DJIBOUTI
 Port of Discharge: MATADI, DEMOCRATIC ** Place of Delivery: MATADI, DEMOCRATIC **
 Number of original B/Ls: THREE (3) Merchant Declared Value: (Free Value T/D)

Notify Party: MINISTRY OF DEFENCE
 KINSHASA, DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO
 FIN 8000116398

PARTICULARS AS DECLARED BY SHIPPER - BUT WITHOUT REPRESENTATION AND NOTATION AND NOT ACKNOWLEDGED BY CARRIER

Container Nos./Seal Nos. Marks & Nos.	Quantity/Number of Packages	Description of Goods	Gross Weight	Measurement
BAD0000815880 FCL/FCL DO 30/20/20	400 BAGS	1X40HC CONTAINER(S) SAID TO CONTAIN: 400 BAGS NET WEIGHT: 12,000 KGS 400 BAGS 8000 PAIRS OF ARTICLE 927 BLACK COW LEATHER BOOT SHOES. 30 DAYS DEFERRED FREE TIME AT PORT FREIGHT PREPAID IN DUBAI ** PORT OF DISCHARGE & PLACE OF DELIVERY: REPUBLIC OF CONGO	12800 KGS	60 CBM

Seal No. 40HC Qty 400 Pkg Type BAGS Weight 12800 Measure 60

FXI 8000116398

Agent's Address at Destination:
 KONGO SHIPPING AGENCY (KSA)P
 4, Avenue du Port Immeuble
 Forescom, Gambe, Kinshasa, DR CONGO

Received by the Carrier from the Shipper in external apparent order and condition, unless otherwise indicated, the total number quantity of Containers or other packages or other customary freight identified as "Total Number of Container received by the Carrier" on face hereof for Carriage subject to all the terms and conditions in (INCLUDING THE TERMS AND CONDITIONS ON THE REVERSE HEREOF AND THE TERMS AND CONDITIONS OF THE CARRIER APPLICABLE TARIFF) from Place of Receipt or the Port of Load whichever is applicable, to Place of Delivery or Port of Discharge whichever is applicable. Weights, measurements, marks, number quantity, contents and value if mentioned herein are to be considered unknown by the Carrier.


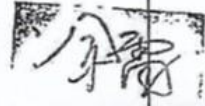
PLATE & DATE OF ISSUE: DUBAI, 09-JUL-2018
 SHIPPED ON BOARD DATE: 09-JUL-2018
 IN WITNESS WHEREOF the number of original Bills of Lading stated above this form and date has been signed, one of which being a completed one to stand void.

Signed for the Carrier:
 PACIFIC INTERNATIONAL LINES (PTE) LTD
 PIL (U.A.E) L.L.C
 AS AGENTS FOR THE CARRIER
 PACIFIC INTERNATIONAL LINES (PTE) LTD.

Page:

Photo by the Group in October 2018

Annex 23: NORINCO

Code Name: CSS01		B/L No. JGSA3PCR0001	
1. Shipper (Insert name, address and phone) SOCIETE INDUSTRIELLE DU NORD DE CHINE (NORINCO)		 中远海运特种运输股份有限公司 COSCO SHIPPING SPECIALIZED CARRIERS CO., LTD.	
2. Conignee (Insert name, address and phone) MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE, ANCIENS COMBATTANTS ET REINSERTION, REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO		FAX: +86 20 3816 2888 TEL: +86 20 3816 1888 http://www.coscol.com.cn Stock code: 600428 承重若轻的实力 承征若重的精神 Exceptional Capability Excellent Service	
3. Notify Party (Insert name, address and phone) SAME AS CCNSIGNEE		BILL OF LADING ORIGINAL	
4. Vessel: COSCO JINGANGSHAN 743		5. Port of Loading: XINGANG PORT, CHINA	
6. Port of Discharge: MATADI PORT		7. Number of Original B/L: THREE	
Particulars furnished by Merchant but not acknowledged by the carrier	Marks and Numbers Contain No./Seal No. NUMERO DU CONTRAT: 2017103/FP/YDZ	Number and kind of packages; description of cargo GOODS AS PER CONTRACT NO 2017103/FP/YDZ 1000CASES (7X20' CONTAINERS) SHIPPED ON BOARD FREIGHT PREPAID	Gross weight, kg 85100KGS
	Measurement, m ³ 232.932M3	 15 APR 2018	
REMARK: CARGO WEIGHT: 69000KGS; CARGO MEASUREMENT: 169.281M3 CONTAINER NO. AND SEAL NO. SNBU193567 686048 FCL SNBU2195826 686049 FCL CCLU2888865 686050 FCL SNBU196308 685799 FCL SNBU2188180 685800 FCL SNBU2187374 686051 FCL SNBU192508 686052 FCL SAY: ONE THOUSAND CASES ONLY.			
(of which whatsoever and whether due to negligence of whoever or howsoever arising and by whoever caused.) on deck at Merchant's risk; the Carrier not to be responsible for any loss or damage or delay to such cargo			
8. Shipper's declared value		N/A	
Freight and Charges		SHIPPED at the port of loading in apparent good order and condition on board the vessel for carriage to the port of discharge or at near thereto as the way safely get to discharge the goods specified above. WEIGHT, measure, quality, quantity, condition, contents and value unknown. THE TERM APPARENT GOOD ORDER AND CONDITION OR OTHER SIMILAR TERMS WHEN USED IN THIS BILL OF LADING WITH REFERENCE TO IRON, STEEL OR METAL PRODUCTS DOES NOT MEAN THAT THE GOODS, WHEN RECEIVED, WERE FREE OF VISIBLE RUST OR MOISTURE, IF THE MERCHANT SO REQUESTS, A SUBSTITUTE BILL OF LADING WILL BE ISSUED OMITTING THE ABOVE DEFINITION AND SETTING FORTH ANY NOTATIONS AS TO RUST OR MOISTURE WHICH MAY APPEAR ON THE MATES' OR TALLY CLERK'S RECEIPTS. IN WITNESS whereof the Master or Agent of the said vessel has signed the number of B/Ls of Lading indicated below all of this date and date, say 15 APR 2018 which being accomplished the others shall be void. 中國天津外輪代理有限公司 Place: CHINA OCEAN SHIPPING AGENCY, TIANJIN TIANJIN Signed for and on behalf of the Carrier: (3) AS AGENT FOR THE CARRIER: COSCO SHIPPING SPECIALIZED CARRIERS CO., LTD. General Manager As Agent For The Above Named Carrier	
For conditions of carriage see: overleaf			
Serial No. GZ 2001043 (For Carrier's use only)			

